UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE - PARIS 3

ED 122

Europe Latine — Amérique Latine

ANNEXESThèse de doctorat en Sociologie

Dorothée Serges

INSERTIONS ÉCONOMIQUES DES MIGRANTES BRÉSILIENNES EN GUYANE FRANÇAISE

Thèse dirigée par Madame Maria Eugenia Cosio-Zavala

Soutenue le 9 décembre à 14h00

Jury:

- Madame BERNAND Carmen, Professeur, Université de Paris Ouest Nanterre la Défense
- Monsieur BERNARDOT Marc, Professeur, Université du Havre
- Madame COSIO-ZAVALA Maria, CREDA, Université Paris III, Sorbonne Nouvelle
- Madame DROULERS Martine, Directrice de Recherches, CNRS

ANNEXES

Sommaire

NNEXES		1
ANNEXE I.	LEXIQUE	2
ANNEXE II.	Repères chronologiques	3
Chronolo	ogie de la colonisation (Marie Polderman, 2004)	3
Le traité	d'arbitrage des frontières entre la France et le Brésil (Yves Norlan, 2003)	5
ANNEXE III.	OUTILS MÉTHODOLOGIQUES	7
Entretien	s semi-directifs : questions de départ	<i>7</i>
Question	naire et grille EBiMaZ	8
ANNEXE IV.	TABLES DES ÉQUIVALENCES : ÉDUCATIONS/FORMATIONS ET ACTIVITÉS ENTRE LE BRÉSIL ET L	.A
GUYANE		13
ANNEXE V.	ASSOCIATIONS GUYANE/BRÉSIL ET IMMIGRATIONS BRÉSILIENNES	18
La CIMA	DE	18
L'Associa	ation Développement, Accompagnement, Animation et Coopération (DAAC)	18
Associaç	ão das Mulheres de Vila Vitória	20
Associaç	ão dos Moradores de Vila Vitória, Orlando Custódio Vieira et Rizolete Brazão	21
Associaç	ão MIGRANTE, Valeria Leal	24
ANNEXE VI.	MÉDIAS	30
Jornal de	Dia : Os brasileiros estão em primeiro lugar na lista dos ilegais	30
Traiteme	nt médiatique de l'immigration	31
Stéréotyp	es sur les Brésiliennes	40
ANNEXE VI	. Procédure d'obtention de VISA	43
Par le Co	onsulat de Belém : Formulaires de demande de VISA pour les ressortissantes brésiliennes vers l	la
Guyane f	rançaise (VISA long)	43
Visa cou	rt (01-05 jours)	44
Associati	on (CIMADE Guyane)	46
ANNEXE VI	II. QUARTIERS PÉRIPHÉRIQUES, COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS	53
Un nom p	oour la BP-134	57
Relevé to	pographique de Vila Vitória	62

Annexe II. Repères chronologiques

Chronologie de la colonisation (Marie Polderman, 2004)

Marie Polderman (2004 : 592) propose une liste des premières installations françaises en Guyane (ciblage zone Est) :

<u>1604</u>, La Ravardière, huguenot (calviniste, appelé ainsi par les Français Catholiques) originaire du Poitou explore la baie de l'Oyapock et s'installe en l'île de Cayenne

1612/13, La Ravardière explore le Pará

1615, La Ravardière capitule devant les Portugais

<u>1623</u>, Josse de Forest, huguenot réfugié aux Pays-Bas s'installe à l'embouchure de l'Oyapock pour le compte de la West Indische Cie, compagnie hollandaise.

1627, fondation par un Amiral hollandais d'un poste à Oyapock

<u>1640</u>, la compagnie du Cap Nord (Jacob Bontemps et ses associés normands) édifie un fort sur un promontoire en l'île de Cayenne (Cépérou)

<u>1643</u>, à la suite d'attaques des Amérindiens, une vingtaine d'hommes a survécu et s'éparpille entre **Mahury**, Cayenne, Maroni et Surinam.

<u>1644</u>, Suite à l'échec de l'expédition de Poncet, les pères capucins partent s'installer avec quelques rescapés à Kourou, à l'invitation des Amérindiens.

1652, Navarre, dieppois s'installe à Cayenne avec soixante hommes. Qui plus est, la compagnie des seigneurs associés (Abbé Marivault, Le Roux de la Roiville, La Boulaye, Père Biet) débarque à Cayenne : 800 personnes (des engagés, habitants, soldats, marins, femmes aussi, à l'exception des juifs) et est soldée par un échec (guerres avec les Amérindiens) en 1654.

A cette époque, ce sont les hollandais venus du Brésil qui vont développer le territoire, jusqu'à l'arrivée des français, en 1664, moment où la Guyane devient française. Les Hollandais la réoccuperont quelques mois en 1676, et ce, en raison de la Guerre de Hollande (1672-1678) qui met en conflit les Français, Hollandais, Anglais et Suédois. Elle entraîne l'occupation de l'Île de Cayenne pendant 6 mois. En décembre, les Hollandais sont chassés de Cayenne, de l'Aprouague et de l'Oyapock. Une dernière occupation de la Guyane sera faite par les Portugais, entre 1809 et 1817.

C'est en <u>1674</u> que les explorations de l'intérieur de la Guyane commencent, avec le premier voyage des Pères Grillet et Béchamel, deux Jésuites qui remontent jusqu'au Tamouri, affluent du Camopi, lui-même affluent de l'Oyapock.

En <u>1697</u>, Le gouverneur de Cayenne tente de maintenir la présence de la France à l'Est de l'Oyapock, sur le territoire de l'Amapa.

<u>1700</u>, Un traité est signé à Lisbonne entre Français et Portugais qui déclare indécise entre les deux couronnes la possession du territoire contesté. Le Traité d'Utrecht signé en <u>1713</u> à la suite de la guerre de Succession d'Espagne maintient le flou quant au fleuve qui sépare possessions françaises et portugaises.

A la même époque, les Jésuites créent une mission à Kourou, sur le modèle de celle du Paraguay. 1726, Les Français établissent un fort à l'entrée de l'Oyapock pour mettre fin aux convoitises portugaises.

1730, Création de la mission Saint-Paul sur l'Oyapock

1738, Création d'une mission sur l'Ouanary, ainsi qu'au confluent du Camopi et de l'Oyapock.

<u>1744</u>, le fort de l'Oyapock est ravagé par un corsaire anglais (conséquence de la guerre de succession d'Autriche, 1741/1748)

<u>1749</u>, révolte des esclaves en Guyane, un grand nombre d'entre eux part s'installer en forêt, c'est le marronnage.

1763, Expédition de Kourou, ou essai de colonisation blanche, c'est-à-dire sans apport de main d'œuvre servile. Pour compenser la perte de colonies lors du traité de Paris, le duc de Choiseul, alors secrétaire d'État à la marine décide de favoriser l'installation en Guyane de 10 000 migrants (la colonie compte alors à peine plus de 600 colons). L'impéritie des responsables de l'expédition, une mauvaise organisation, la saison des pluies favorisent le développement de maladies (fièvre jaune, scorbut, typhus, typhoïde, paludisme, dysenterie) provoquant la mort de plus de 7 000 personnes.

1768 : la liberté de commercer avec toutes les nations est accordée à la Guyane pour une durée de 12 années. C'est alors un privilège rarissime, même si le laps de temps octroyé est beaucoup trop court et qu'aucune compagnie commerciale sérieuse ne songe à s'intéresser à cette région, où il y a peu à acheter et encore moins à vendre. Introduction dans la colonie, à cette même époque, de plants d'arbres à épices et d'autres arbres fruitiers (manguiers, poivriers)

Le traité d'arbitrage des frontières entre la France et le Brésil (Yves Norlan, 2003)

Traité d'arbitrage conclu à Rio de Janeiro le 10 avril 1897 entre la république des États-Unis du Brésil et la République française.

Le gouvernement de la république des États-Unis du Brésil et le gouvernement de la république française désirant fixer définitivement les frontières du Brésil et de la Guyane française conviennent de recourir pour cela à la décision arbitraire du gouvernement de la confédération helvétique. L'arbitre sera invité à décider quelle est la rivière Japoc ou Vincent Pinzon et à fixer la limite intérieure du territoire. Pour la conclusion du traité, les deux gouvernements ont nommé comme plénipotentiaires à savoir :

- Le président de la république des États-Unis du Brésil, le général de Brigade Dionisio Evangelista de Castro Cerquiera, ministre des relations extérieures.
- Le président de la république française : M. Stéphen Pichon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de ce gouvernement au Brésil.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, été reconnus en bonne et due forme, ont convenu de ce qui suit :

Article 1

La république des États-Unis du Brésil prétend que, conformément au sens précis de l'article 8 du Traité d'Utrecht, le rio Japoc ou Vincent Pinzon est l'Oyapock qui se jette dans l'Océan à l'Ouest du Cap Orange et qui, par son thalweg, doit former la ligne frontière.

La république française prétend que, conformément au sens précis de l'article 8 du traité d'Utrecht, la rivière Japoc ou Vincent Pinzon est la rivière Araguary (Araouary) qui se jette dans l'océan du Cap Nord et qui, par son thalweg doit former la ligne frontière.

L'arbitre se prononcera définitivement sur les prétentions des 2 parties, adoptant dans sa sentence qui sera obligatoire et sans appel l'une des 2 rivières énoncées ou, à son choix, celles qui sont comprises entre elles.

Article 2

La république des États-Unis du Brésil prétend que la limite intérieure, dont une partie a été reconnue provisoirement par la convention du 28 août 1817, est sur la parallèle de 2°24 qui, partant de l'Oyapock, va se terminer à la frontière de la Guyane hollandaise.

La France prétend que la limite intérieure est la ligne qui, partant de la source principale du bras principal de l'Araguary, continue par l'Ouest parallèlement à la rivière gauche du Rio Branco et suit cette rive jusqu'à la rencontre du parallèle qui passe par le point extrême des montagnes de Acaray

L'arbitre résoudra définitivement quelle est la limite intérieure adoptant dans sa sentence, qui sera obligatoire et sans appel, une des lignes revendiquées par les deux parties, ou choisissant comme solution intermédiaire, à partir de la source principale de la rivière adoptée comme étant le Japoc ou Vincent Pinzon jusqu'à la frontière hollandaise, la ligne de partage des eaux du bassin des Amazones qui, dans cette région, est constituée dans sa presque totalité par la ligne de faite des monts Tumucumac.

Les relations France Brésil reprennent en 1944. Puis cette coopération sera manifeste dans des accords d'échanges maintenus depuis Saint-Georges en 1997, 2001, mars et juillet.

Article 3

Afin de permettre à l'arbitre de prononcer sa sentence, chacune des 2 parties devra, dans un délai de 8 mois, à partir de l'échange des ratifications du présent Traité, lui présenter un Mémoire contenant l'exposé de ses droits et les documents s'y rapportant. Ces Mémoires imprimés seront, en même temps, communiqués aux parties contractantes.

Article 4

Passé le délai prévu à l'article 3, chacune des parties aura un nouveau délai de 8 mois pour présenter à l'arbitre, si elle le juge nécessaire, un second Mémoire en réponse aux allégations de l'autre partie.

Article 5

L'arbitre aura le droit d'exiger des parties les éclaircissements qu'il juge nécessaires et règlera les cas non prévus pour la procédure de l'arbitrage et les incidents qui surviendront.

Article 6

Les frais du procès arbitral déterminés par l'arbitre seront partagés également entre les parties

contractantes.

Article 7

Les communications entre les représentants des parties contractantes auront lieu par

l'intermédiaire du Département des Affaires Étrangères de la Confédération Helvétique.

Article 8

L'arbitre décidera dans le délai maximum d'un an à compté de la remise des 1^{ers} Mémoires ou

des seconds, si les parties ont répliqué.

Article 9

Ce Traité, après l'accomplissement des formalités légales, sera ratifié par les 2 gouvernements et

les ratifications seront échangées en la Capitale Fédérale des États-Unis du Brésil dans le délai

de 4 mois ou avant, s'il est possible. En fin de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le

dit Traité et y ont apporté leur cachet.

Fait à Rio, le 10 avril 1897.

Annexe III. Outils méthodologiques

Entretiens semi-directifs : questions de départ

Rodolfo Juares, journaliste pour le Jornal do Dia, Macapa

O que ve pode me diser sobre o tratamento mediatico da questão das migrações dos

brasileiros na Guiana francesa?»

Jorge Junior, auteur du documentaire « Travesia da Ilusão », Jornal do Dia,

Macapa.

O que ve pode me dizer do trabalho dos migrantes que vão pela guiana francesa?

Thierry Devimeux, Secrétaire Général de la Préfecture de la Guyane, Cayenne.

7

Dans le cadre d'une recherche de doctorat de sociologie, je souhaite m'entretenir avec vous sur la question de l'immigration en Guyane française, de manière générale, et, plus particulièrement de l'immigration des brésilien-ne-s.

- Comment fonctionne le DCRI?
- Comment s'appliquent les politiques concernant l'immigration ? Plus particulièrement, comment sont pensées les politiques d'immigration entre la Guyane et le Brésil ? Quelles directives recevez-vous du Ministère de l'immigration, de l'identité nationale et du co-développement ?
- Quels changements doivent être occasionnés par l'installation de l'Observatoire des Migrations en Guyane (depuis le 29/05/08) ? Quelles sont les institutions qui sont mobilisées par l'installation de cet Observatoire ? Formation du personnel (mairie; police; contrôleurs contre l'immigration illégale) ?
- Reconduites et opérations de limitation : comment se conjuguent les volontés de limitations avec la politique de coopération entre la Guyane et le Brésil ? Comment l'intégration des migrant-e-s est-elle envisagée ? Le co-développement (relatif aux volontés et missions du Ministère), quels sont les projets porteurs envisagés entre la France et le Brésil ?
- Comment penser aujourd'hui l'immigration brésilienne, en vue de la construction du pont ? Comment va s'organiser la régularisation des travailleurs migrants ??

Questionnaire et grille EBiMaZ

Ouestionário Família e moradia

2007-2009 - Projeto DURAMAZ Código da moradia..... Coordonnées géographiques..... Nome do pesquisador..... Identificação 1. Código do site 2. Entrevistado: O 1. Casal O 2. Homem O 3. Mulher Quantas pessoas moram nesta casa? dê o detalhe 3. Quantos adultos responsaveis do domicilio? 4. Quantos filhos? 5. Quantas outras crianças ?(precisar relação parentesco) 6. Quantos outros adultos ?(precisar relação parentesco) Equipamento da casa 7. Qual é o tratamento da água? □ 1. Nenhum ☐ 2. Água encanada ☐ 3. poço artesiano ☐ 4. filtro □ 5. Tratamento manual (cloro, coar no pano, etc.) □ 6. fossa sética Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum). 8. Possui energia elétrica? O 1. sim O 2. nao Aller à '10-Equipamento' si Energia = "nao" 9. Qual é a sua fonte de energia elétrica? O 1. Bateria solar O 2. gerador próprio O 3. gerador coletivo O 4. rede de distribução 10. Quais são os equipamentos presentes nesta casa? □ 1. Motor □ 2. fogão a gaz □ 3. som □ 4. tv □ 5. tanque de lavar roupa □ 6. geladeira □ 7. celular □ 8. DVD Vous pouvez cocher plusieurs cases. 11. Qual o destino final do seu lixo? □ 1. queima □ 2. coleta coletiva □ 3. nao trata Vous pouvez cocher plusieurs cases. 12. Qual é o seu meio de locomação pessoal? ☐ 1. Bicicleta ☐ 2. moto ☐ 3. carro ☐ 4. carroca ☐ 5. trator ☐ 6. canoa a remo ☐ 7. canoa com motor ☐ 8. animais (cavalo, jumento, boi manso, etc.) Vous pouvez cocher plusieurs cases. Escola e saude Os seus filhos vão para escola (1a-4a serie)? 13. Quantos filhos moram em casa e frequentam a escola (1a-4a serie)?

14. Qual é o tempo de deslocamento para chegar à escola (em migutos)?

15. Com que meio de transporte?○ 1. transporte publico ○ 2. transporte particular	
Seus filhos frequentam a escola (5a-8a serie)? 16. Quantos filhos moram em casa e frequemtam a escola (5-8 série)?	
17. Qual é o tempo de deslocamento para chegar à escola (em minutos)?	
18. Com que meio de transporte? ○ 1. transporte publico ○ 2. transporte particular	
Seus filhos frequentam a escola (3° ano e +)? 19. Quantos filhos moram em casa e frequemtam a escola (1-3°ano e +)?	
20. Qual é o tempo de deslocamento para chegar à escola (em minutos)?	
21. Com que meio de transporte? O 1. transporte publico O 2. transporte particular	
22. Seus filhos vão na escola o ano todo? O 1. sim O 2. nao Aller à '24-Filhos_Lugar' si Freq_Escola2 = "sim"	
23. Qual é o motivo para não frequentar a escola o ano todo?	
24. Voce acha que aqui tem futuro para os seus filhos ? O 1. Sim O 2. Não	
25. Explica porquê?	
26. Qual seria o melhor futuro para eles?	
27. Qual é o maior problema que você encontra em relação ao atendimento de saude (estabelecimento pul O 1. Distância O 2. ausência dos agentes O 3. preços O 4. falta de remé O 5. Formação insuficiente dos agentes O 6. outro Aller à '29-Saude_doença' si Saude_Problema # "outro"	
28. Se outro, qual?	
29. Quais são as duas doenças mais frequentes para a familia? ☐ 1. Malária ☐ 2. Gripe ☐ 3. Infecção da pele ☐ 4. Diabete ☐ 5. Tuberculose ☐ 6. Dia ☐ 8. Leishmaniose ☐ 9. outras Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum). Aller à '31-Atividade_entrevistado' si Saude_doença # "outras"	nréia □ 7. Hipertensão

30. Se outra, qual?									
Atividade do grupo familiar									
31. Nesta lista de atividades, quais são aquelas que você pratica?									
1. Extrativismo	2. Agricultura								
3. Pesca/caça	4. Pecuária								
5. Artesanato	6. Horticultura								
7. Apicultura	8. Criação de pequeno porte								
9. cargo na associação local (não remunerado)									
Ordonnez 3 réponses.									
32. Qual a sua profissão principal ?									
O 1. Garimpo	O 2. Comércio								
O 3. Empregado doméstico	O 4. Funcionário publico								
O 5. Assalariado setor privado	O 6. Diarista								
O 7. Indústria	O 8. Cargo na associação local (remunerado)								
O 9. Aposentado	O 10. Bicos								
33. Nesta lista de atividades, quais são aquelas	que seu conjugue pratica?								
1. Extrativismo	2. Agricultura								
3. Pesca/caça	4. Pecuária								
5. Artesanato	6. Horticultura								
7. Criação de pequeno porte	8. cargo na associação local (não remunerado)								
Ordonnez 3 réponses.									
34. Qual a profissão principal do seu conjuguo	??								
O 1. Garimpo	O 2. Comércio								
O 3. Empregado doméstico	O 4. Funcionário publico								
O 5. Assalariado setor privado	O 6. Diarista								
O 7. Indústria	O 8. Cargo na associação local (remunerado)								
O 9. Aposentado	O 10. Bicos								
35. Você costuma buscar emprego fora da com	nunidade?								
O 1. sim O 2. não									
36. A familia emprega mão de obra ?									
O 1. Nunca O 2. Paga em natura O 3. Pa	ga em dinheiro								
Produção do grupo familiar									
Qual é o tamanaho da área que você explora?									
37. área total do lote ou equivalente (ha)									
38. área plantada (roça, culturas perenes - ha)									
39. área de pastagem (ha)									
40. área reflorestada (ha)									

1. Qual ano e o mês de)	2.1 Em que localidades (povoado 2.2 Em que município?	ou cidade) você nasceu ?							inça, qual é o motivo ossiveis)	da migração?		3.2 Como era a sua condição de você chegou no seu novo lugar o			4. Onde se moravam?	
nascim										44 0						1. Na mesma	a casa sua
		2.3 Em que estado do país?		11. Falta de terra 41. Casamento, união 12. Procura de outra terra 42. Estudos (Ego, enfants) 21. Falta de emprego 50. Saude									01. Casa propria 07. Casa de patrão			Mesmo lote Mesma localidade	
		2.4 Que tipo de localidade era?			22. F 23. (30. A	Procu Garin vent	ra de npo ura	mpre e em	go pre				03. Casa de filho 04. Casa de sogros 05. Casa de outro parente	09. Co 10. Ou 11. Ac	apamento MST	4. Mesmo m 5. Mesmo es 6. Outro esta 88. NSA	unicipio stado
		Cidade 3. Area de c Rural não pioneiro 4. Outro	colonização nova 5, Floresta 99. NSP		40. F	amili	ar			oo. Alio selli li	igraçau		06. Casa de amigos	99. NS	P	99. NSP	
1		2.1	2.2						Į	2.3	2.4		3.1		3.2		1
Ano: Mes:		Localidade	Municipio							Estado ou país	Tipo de localida	ide	Motivo migração		Tipo de core	sidencia	
19	0																
19	1																
19	2																
19	3																
19 19	4 5																
19	6																
19	7																
19	8				Н	-		4									
19 19	10				H		H										
19	11																
19	12																
19	13				Ш	4	4	4									
19 19	14 15																
19	16																
19	17																
19	18				Ш												
19	19	1				4											
19 19	20				Н												
19	22						1										
19	23																
19	24																
19	25																
19	26				Ш			Ш									
19	27						Ц										
19	28					H	4		+			H					-
19 19	29 30			H	H	H	4	H				H					-
19	31																1
19	32		-				1		J								4
19	33					H	ł										1
19 19	34 35				H	H	+	H				H					-
19	36																1
19	37	1															I

Annexe IV. Tables des équivalences : éducations/formations et activités entre le Brésil et la Guyane

	Brésil	Guyane française		
Scolarisation	http://www.oei.es/quipu/brasil/estructura.pdf			
Niveau d'instruction	Sem instrução (sem instrução e menos de um ano de	Analphabète		
(graph avec h/f)	estudo)			
	1º grau incompleto:	École élémentaire		
	de um a tręs anos de estudo; e	Collège		
	de quatro a sete anos de estudo.			
	2º grau incompleto (oito a dez anos de estudo)			
	nível superior incompleto (onze a quatorze anos de	Lycée		
	estudo)			
	com curso superior ou mais (quinze anos ou mais de	Université		
	estudo)			
Formation	Peut s'agir d'une filière choisi lors du 2 nd grau/ou fin col	llège ou d'une formation pour adultes		
	Codes emplois http://www.insee.fr/fr/methodes/nomencle	atures/pcsese/pcsese2003/doc/Brochure_PCS_ESE_2003.pdf		
	Formação profissional (2 nd Grau)	Formation initiale (filière choisie)		
	Ensino industrial	Industrielle		
	Ensino Saude	Santé		
	Ensino comercial	Commerciale		
	Ensino agricola	Agricole		

	Ensino educacional	Education					
	Outras	Autres					
	Formação pra adulto	Formation pour adultes (préciser)					
	Ensino industrial	Industrielle					
	Ensino Saude	Santé					
	Ensino comercial	Commerciale					
	Ensino agricola	Agricole					
	Ensino educacional	Education					
	Outras	Autres					
Activités formelles	Recoupe le fait qu'elles soient formellement déclarée						
	Agrícola	Agriculteurs exploitants					
	Artisana	Artisans,					
	Comercantes (Comércio de mercadorias)	Commerçants (alimentation restauration, CSP 202)					
	Chefe (empresa)	Chefs d'entreprises					
	Profissioes intelectuais e superiors	Cadres et professions intellectuelles supérieures					
	Profissioes intermediarias	Professions intermédiaires					
	Educação	Instituteur.e.s					
	Saúde	Santé : infirmières/ers					
	Social	Social : assistant.e.s					
	Empregad@s	Employés (corps, restauration, p165 code CSP)					
		Ouvriers (CSP 196), maçon					

	Operárias	Ouvriers				
	Pública	Secteur public	2			
	Privada	Secteur privé				
	Outras	Autres				
Activités informelles	Recoupe le fait qu'elles ne soient pas déclarées, ou pa	s reconnues (C	Outras atividades, atividades maldefinidas ou não			
	declaradas). Les codes sont précédés de la lettres a pour le	es distinguer de	s Catégories socio-professionnelles (CSP)			
	Instituições de crédito,		Envoi d'argent/crédits			
	de seguros e de capitalização					
	Comércio e administração de imóveis e valores mobiliário	OS				
	Vendedoras de rua		Vente dans la rue			
	Roupas		Vente de vêtements			
	Alimentação	-	Vente et alimentation			
	camelão		Autres produits			
	Flanelinhas (dans les parkings)		Gardienne de voitures			
	Emprego domesticos		Emplois domestiques ¹			
	Main d'œuvre (charpente le dimanche)		Main d'œuvre (secteurs agricole, industriel et			
			mécanique.)			
	Guarda crianças		Garde d'enfants			
	Prostituçao/cambios sexuais		Échanges sexuels			
	Trabalho no lar		Travail au foyer			

¹Recoupe : cuisine, ménages, nettoyage, lessive (faxineira, baba, empregada domestica, lavadura, louça).

	Sem emprego/atividade	Sans emplois/activités				
	Outras	Autres				
Type de contrats	Suppose, pour le cas du Brésil, un contrat avec « carta de	e trabalho assinada » (contrato em carteira :				
obtenus	http://www.scielo.br/pdf/rbcsoc/v18n53/18081.pdf)					
	http://www.mte.gov.br/ctps/estrangeiro.asp	CDD				
	J'utilise les dénominations des contrats français.	CDI				
		ALTERNANCE				
		CES				
		RMI				
		MI-TEMPS/TEMPS PARTIEL				
		AUTRES (précisez)				

Tableau 1 : Équivalences entre les formations initiales et continues (Brésil et Guyane)

Annexe V. Associations Guyane/Brésil et immigrations brésiliennes

Toutes les présidentes des associations ci-dessous ont été entretenues (sauf Osvaldo, absent lors de notre passage, mais dont l'épouse a bien voulu commenter les démarches). Seront ici présentés à la fois leur rôles et statuts ainsi que les projets visant à l'amélioration des conditions de vie des migrants brésiliens en Guyane.

La CIMADE

Son rôle ainsi qu'une ethnographie sommaire sont présentés dans l'annexe VII.

L'Association Développement, Accompagnement, Animation et Coopération (DAAC).

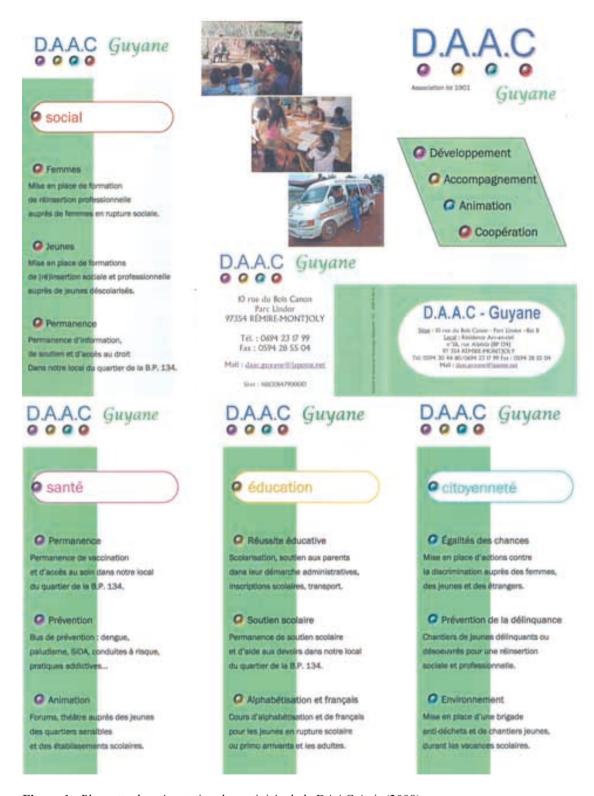


Figure 1 : Plaquette de présentation des activités de la DAAC Agir (2008)



Photographie 1 : Véhicule de la DAAC à partir duquel les actions sont rendues visibles

Associação das Mulheres de Vila Vitória

Son rôle est développé dans la partie méthodologique et dans la présentation des quartiers périphériques, chapitre III

Associação dos Moradores de Vila Vitória, Orlando Custódio Vieira et Rizolete Brazão

Entretien avec Rizolete Brazão, la femme du Président de

l'Association dos Moradores de Vila Vitória, Orlando Custódio

Vieira. Son but est de faire des actions pour les gens sur place,

trouver de l'argent pour améliorer les conditions d'habitation.

Photographie 2: Rizolete Brazão

Elsa Lacascade²: et les gens qui doivent faire la topographie sont venus?

R : venus oui, ils sont passés jusqu'à l'école, et Orlando est venu, le Président qui avait acheté

plusieurs terrains, et les gens qui voulaient rester vivre sont restés. Mais il y a beaucoup

d'histoires que les gens racontent hein!

[...]

D: quand est arrivée l'énergie ici?

R: 2008, 2007

D : en raison de la politique de Lula ?

R: non, ca a été Orlando qui a été à la base de cette installation. Il a été voir le Maire -

Governador – le député, et ils ont placé cette ligne, mais elle n'est pas bien concrétisée

(finalisée) parce que la ligne d'énergie n'est pas de bonne qualité,

On revient sur les terrains avant la construction des photos avec Orlando, en 2006. Ce quartier

a grandi, beaucoup grandi.

R : oui, il manque juste une bonne école, un centre de santé,

²On s'est retrouvées à deux lors de cet entretien, Elsa intéressée par le côté topographique, de par sa formation

de géographe, et moi par l'installation des personnes dans ce quartier et des forces de l'ordre.

21

D: et comment fonctionne ton association?

R : il y a des papiers, et c'est une montagne de papiers, mais tout est régularisé, et Orlando a été pour l'élection, et c'est son deuxième mandat, mais les personnes ici ne sont jamais contentes de choses, ici, et lui il en a aidé beaucoup, beaucoup, mais les gens ne sont jamais contents. Et il y a des gens qui nous appuient, mais d'autres non, on est un petit groupe, et il y a un autre groupe qui est contre nous³. Le groupe de l'association des femmes est contre nous, Carla ne s'est jamais unie, je pense qu'elle est contre ce côté, parce que moi j'ai des papiers,

D : c'est une lutte entre ceux qui ont des papiers et ceux qui n'en ont pas, c'est ça que tu veux dire ?

R : dans mon cas c'est comme ça, parce qu'elles disent qu'Orlando doit faire ça, et ça, il y a des choses qu'il peut faire, mais pas tout, alors elles reprochent,

D: et les choses se font difficilement, mais je pensais pas que ça formait des « clans »

R : si, il y a notre groupe, qui nous accompagne, et un autre. Mais le groupe qui a des idées bien, socialistes, c'est nous. Les autres qui veulent prendre des terrains dans la Vila, les vendre, faire du commerce avec les terrains ne s'entendent pas bien avec nous, parce qu'ils veulent tirer des bénéfices de cette exploitation (des terrains), ils ne veulent pas venir pour faire grandir la Vila, ils veulent venir, prendre cet espace là, c'est déjà arrivé, ils achètent là, et vont envahir en face, et nous on ne veut pas, alors on se fâche. C'est interdit de couper cela (la forêt), mais ils vont couper. Parce que les personnes qui viennent du Maranhão, ou d'autres endroits, ils n'ont pas d'amour pour le lieu,

E : c'est beaucoup de personnes ?

R : ici, il y a tout type de personnes, il y a des ceariens, maranhãenses, de tous les endroits, amapa, c'est peu, plus de paraenses, Orlando est paraense, et je suis amapaense, je suis de

_

tout,

³Celui des Mulheres da Vila Vitória, qui disait que Rizolete, faisait ce qu'elle voulait sous couvert de l'association, donnait le nom des rues à partir de la date de naissance de ses enfants, récupérait l'argent et ne faisait rien pour le quartier, vraiment.

Macapa, Fereira Gomes. Je suis amapaense, je vote amapaense, même pas ailleurs, je suis de la « race » même amapaense, tu sais, ma famille est amapaense légitime, j'aime l'amapa, j'aime mes racines, je connais tout [... retour sur les fofocas – commérages] Mais moi je suis fatiguée avec la communauté, tu dois tout faire, je suis fatiguée, et les gens disent : « ha mais c'est parce qu'elle vit de l'autre côté, et la femme d'Orlando est « chata » parce qu'elle reste avec les français, ils pensent que je suis supérieure ».

[...]

D : je lui demande à voir son document sur la topographie de la Vila.

R: Les cartes, les noms des rues, c'est Orlando qui l'a fait, en 2006, c'est Vila Vitória, 500 lots, et il y a des terrains non occupés, et il faut demander pour avoir des terrains, ici, c'est tout à moi. Et là, la rue du 9 novembre, c'est la date d'anniversaire d'Orlando, et le 1 mars celle de Thomas – leur unique fils ensemble – c'est Orlando qui a tout fait, il a emmené le vereador et ils ont combiné pour le nom des rues. Et Orlando lui il est de castanhal, de l'intérieur, il est charpentier, il a dessiné tout pour les plantes, il a mesuré pour arranger. Ici, on va faire des modifications. Oralndo a fait la musique de Vila Vitória, il a fait ça au violon (guitare); il fait avec le rythme de forró, de galibi, camopi et je ne sais plus où et ensuite à Vila Vitória, des femmes qui traversent pour aller voir les français pour prendre les euros,

D : et la chanson dit cela ?

R : oui, et il aime aussi jouer à l'église, il est adventiste, et il va acheter pour son fils, quand il aura 7 ans, dans peu.

D : et ici alors, il v a 300 personnes qui résident ?

R : non, il a fallu 300 signatures pour l'ouverture du ramal, parce qu'ici c'est un ramal, et c'est un projet qui s'agrandit jusqu'à 4 km d'Oiapoque, il y a 580 lots dans la délimitation, il y a un projet de faire une école plus grande, le budget a été avancé, mais il a disparu !!

Associação MIGRANTE, Valeria Leal

Je m'entretiens en portugais avec Vitoria, sur un banc, dans la salle de restaurant de sa maison/bateau, échouée au milieu du fleuve Oiapoque/Oyapock.

Dorothée : Est-ce que vous pouvez me parler de cette association, quel est son rôle ?

Valeria: l'association MIGRANTE de Oiapoque, a un objectif, qui est d'orienter les migrants qui viennent, de tous les états du Brésil, orienter, aider, aider des fois même aider pour le quotidien. Bon, on a pas de lieu spécifique mais on essaie d'orienter. Parce que la majorité des personnes qui arrivent ici, aujourd'hui pas autant, mais avant, les personnes ne venaient pas pour rester à Oiapoque, leur objectif était la Guyane, donc, elles immigraient vers la Guyane. Bon, l'association existe déjà depuis 18 ans, mais son travail est « souterrain », bon, je suis la Présidente, mon mari a été le président pendant 10 ans, mais on a pas un lieu spécifique pour « opérer », seulement dans notre maison/bateau ici. Donc tout ce que nous savons, c'est d'aller vers les personnes hein, il y a beaucoup de choses à faire, mais on fait ce qu'on peut pour les orienter, on a déjà rencontré beaucoup de personnes qui nous demandent, mais les personnes restent avec beaucoup de peur, peur de communiquer avec leur famille, et aujourd'hui, on a beaucoup de cas où les personnes viennent sans avertir leur famille, sans qu'ils ne sachent où ils sont, parce qu'ils ne viennent pas simplement ici pour l'Amapa, ils viennent d'autres états. La majeure partie des migrants viennent du Maranhão, Para et Amapa, la majorité des personnes. Ceux qui ne traversent pas restent à Oiapoque. Et la population d'Oiapoque augmenta, en 2005 elle était de 7 000, 8 000 personnes et aujourd'hui 19 000, 15 000 électeurs, ce qui est une inflation, et aujourd'hui, avec le nouveau recensement, on va passer à 25 000. Et les personnes restent à Oiapoque, en espérant le pont, une vie meilleure, mais ce sont beaucoup de personnes qui traversent tous les jours pour l'autre côté.

D: et pourquoi selon vous?

V : L'objectif le plus important est l'or, parce qu'il n'y a plus l'avantage de l'euro, avant oui, avec le franc, si tu travaillais pour 2 000 francs, et en le changeant au Brésil cela donnait une base bien plus importante qu'aujourd'hui, le francs donnait jusqu'à 47 reais, donc cela donnait beaucoup! Des reais non, cruzeiros, mais maintenant, le real est seulement à 2 euros,

2, 05 ; 2,10 reais. Donc pour les personnes qui gagnaient un salaire de 2 000 francs, ça donnait une base plus forte qu'aujourd'hui, ce sont des choses qui changent.

[...]

D : et vous travaillez à l'école

V : oui, aujourd'hui je suis pédagogue à l'école, j'accompagne les professeurs, mais au besoin je me substitue aux professeurs, et aujourd'hui on a cette mission (on peut l'appeler ainsi), et la peine qu'on a c'est de ne pas pouvoir accompagner les personnes qui entrent en Guyane. Notre proposition, quand il y a eu une rencontre binationale et transfrontalière, pour la transfrontalière, il y a eu toute l'assemblée législative, le sénateur, le ministre, les représentants du gouvernement, représentants du Président, et j'ai fait la proposition au vice consul (le consul était à Macapa) et j'ai fait la proposition d'aider. Je voulais entrer en Guyane pour aller visiter ma fille par exemple [résident à Mana]. Mais je ne peux pas, même si je suis voisine, je ne peux pas entrer en Guyane légalement. Donc, il n'existe pas de loi ou de passe droit permettant cela, même si je vais au consul, elle va m'expliquer qu'en Guyane il y a des règles, que tu dois avoir tes papiers, et suivre les règles. C'est pour cela que nous on veut orienter. Et l'année dernière par exemple, je suis allée jusqu'à Macapa pour qu'il nous donnent leur accord pour le projet de la maison de la migration, ici à Oiapoque, mais seulement maintenant je ne sais pas ce que cela va donner.

D: et quels sont les objectifs?

V: La maison des migrations serait pour enregistrer toutes les personnes qui passent, qui arrivent du Brésil pour aller en Guyane, et qu'ils s'enregistrent et qu'on fasse une validation de tout et qu'on cherche ensuite à savoir ce qu'il advient de ces personnes, combien de temps elles restent, et ensuite on pourrait communiquer cela avec leurs familles. Ensuite, ça serait leur devoir de communiquer pour leur quotidien. Mais au moment du passage, nous, on saurait qu'une personne est passée, après non, mais on pourrait au moins communiquer cela pour les familles. Ca, ça fait plus de 20 ans qu'on demande, nous ça fait 24 ans qu'on est installés ici, à Oiapoque, l'association existe depuis 20 ans, alors, depuis cette époque on demande. Parce que si on contrôlait l'entrée des migrants, on le saurait. Et à cette époque, toutes les personnes qui entraient allaient directement pour le garimpo. Et tu pouvais

commencer à compter le nombre de canots qui passait. Mais il n'y avait pas autant de gens, et,

tu les voyais passer là mais ne savais pas ce qu'il se passait ensuite. Bon, on connaissait le

chef de la douane, alors on le lui demandait, et on lui a demandé des effectifs pour savoir

combien de Brésiliens allaient là, combien passent, sont expulsés, et à cette époque, en 96, il

disait qu'il y avait déjà 15 000 documentés (papiers de résident) et 25 000 sans documents.

Mais à ce moment, ils pouvaient travailler sans documents à Cayenne, ca n'est que depuis

quelques années que les choses ont changé. Je ne sais pas si c'est un changement de

législation, mais ... la PAF est là depuis 2, 3 ans hein, ben ca a changé un peu avant que

Sarkozy soit venu ici.

D: et vous être liée aux associations de Vila Vitória: Associação das Mulheres, dos

moradores?

V : on est liés avec toutes les associations, moradores, mulheres, mais eux pensent que nous

sommes avec le Président, donc, on est associés aux deux, mais quand il y a des réunions, il y

a des problèmes, c'est très difficile. Mais nous on va pour toutes les réunions. Et notre

avantage est de penser que tout le monde fait du bon travail. Par exemple, il a été créé

l'association des catraïeiros⁴ ici, pour faire les traversées, ca a été mérité, on a recu un prix

D: en quelle année

V : le prix, cette année

D : et la création de l'association des catraïeiros ?

V : il y a deux ans. Ca va faire trois cette année. J'ai été secrétaire au début et ils ont voulu

que je sois employée. Mais, qu'est-ce qu'on a fait ? On a essayé de monter cette association et

ils nous ont cherchés. On les a aidés, et on a créé l'association et il est resté Président (son

mari) et moi secrétaire, on a tout fait, tout documenté, et aujourd'hui c'est quelqu'un d'autre,

et ça continue. Et ils sont en train de regarder les responsabilités. Et le prix que l'on a reçu, au

delà du fait d'avoir créé cette association, c'était parce que la majorité a dû passer un cours de

capacité (capacitation un cours de pilote), qui est exigé, et qui nécessite au minimum

⁴Catraïa: barque. Catraieiros: les personnes réalisant le passage par barque d'une rive à l'autre du fleuve

Oiapoque

26

l'enseignement primaire (fundamental), mais la majorité ne l'avait pas, seulement un, et nous,

on a aidé avec l'école. Et la nuit, tout le monde venait travailler, puis s'en allait et ensuite ils

ont fait les cours de pilotes. Donc, tout le monde l'a fait, sauf deux, complètement

analphabètes, ils l'ont pas eu, et un qui a raté, mais tous les autres l'on eu. Ca c'est une de nos

victoire, maintenant tous peuvent travailler, celui qui a un canot va le prêter à l'autre pour

travailler, et ca c'est une des meilleure chose du monde.

D : mais quand a été créé ce quartier ?

V : une « invasão » – invasion – les gens sont entrés dans la forêt, et ont tout envahi. Il y avait

un propriétaire qui vivait ici, des animaux, et ils ont tous envahi

D: et il y en a une autre là

V : oui, là où il y a l'aéroport. C'est déjà cadastré. Mais les personnes n'en ont pas besoin. En

fait, ils achètent un bout de terrain, peut être deux et ils les vendent plus cher, mais ils ne les

occupent pas en fait, ils font des maisons pour louer.

D : qui sont ces personnes ? Des résidents d'Oiapoque ou d'un autre endroit ?

V : regardes, je ne sais pas, au début, il y a une investigation, les gens vont parler, et ensuite,

les personnes arrivent de toute part, et chacun a déjà une maison et pense que vivre ici c'est

meilleur, alors il commence ici quand il n'y a rien, et il passe par des nécessités dont il n'a pas

besoin.

D: et pourquoi

V : il arrive dans une maison où il n'y a rien et il pense que le gouvernement va les aider. Et

la majorité n'ont pas de qualifications, pas de travail, mais les personnes viennent pour

investiguer pour les autres. Et c'est difficile hein, tu as vu la base aérienne, et ils sont déjà

tous implanté sur la route, tu as vu

D: oui,

27

V : et ils restent à côté de l'aéroport, déjà devenu un aéroport international. Le seul problème c'est qu'ici c'est un espace frontalier. Donc, qu'est-ce qu'il va arriver avec les personnes, pour faire diminuer les risques, il faut mettre des limites. J'ai été à Oiapoque aujourd'hui, et c'est difficile d'être en sécurité.

D: tu penses que c'est dangereux là?

V : non, mais tu sais, quand il y a des fugitifs qui d'échappent de Macapa, ils vont là, à Oiapoque, également il y a 15-20 jours en arrière, ils sont restés sur la route et ont attaqué un bus, ils ont fait descendre tout le monde, des fugitifs, ils ont volé des commerçant des bijoutiers, et ils sont repartis. Mais je vais te dire, ça arrive dans tous les endroits, mais ici, c'est plutôt les clandestins qui veulent entrer!

D : et le pont, tu penses qu'il va changer quelque chose ?

V : il a déjà changé, il fait changer l'état d'esprit de toutes les personnes, les gens vont vouloir tuer pour venir, ils se sentent en sécurité avec le progrès. Parce que là où il y a des bénéfices, il y a aussi des maléfices. Et il faut faire attention, il faut s'instruire sur le travail, la législation, plus d'autorité, ça serait bien. Le pont ne va pas bénéficier ni pour Oiapoque, ni pour Saint-Georges. Il a juste ouvert le chemin, il va faire passer les camions, les containers, de Goias, du Mato Grosso, en plus du pont du Jari, dans le Para, et là c'est un autre pont qui va faire passer les marchandises. Les grands bateaux vont passer par le fleuve, mais également par voie terrestre maintenant. Donc l'objectif meilleur est d'ouvrir la route de l'Oiapoque pour passer. L'intérêt n'est pas de connaître Oiapoque, mais d'aller là, à Cayenne il y avait déjà un port.

D: l'objectif est économique?

V : oui, pour le commerce, les bénéfices sont pour les contrôleurs fiscaux, s'ils restent à Oiapoque. Pour qui entre au Brésil, il va avoir les mêmes contrôles, mais ça n'est pas avec l'objectif de vivre là, mais seulement pour faire les échanges commerciaux, exportation, importation. Il y a plein de choses qui viennent de là qui sont importées.

D : et pour les migrants ? il va y en avoir plus [de bénéfices] selon vous ?

V : ça va dépendre de la manière dont ils sont traités là, parce que les gens pensent que la vie est meilleure, mais des fois pire hein !!

D : et les cartes de travailleurs frontaliers, que pensez vous de cela ?

V: ils sont en train de parler d'un passeport de travail, donc avec ce passeport, si tu as un contrat, tu as un passeport comme une carte professionnelle. Et dès que tu perds ce travail, tu perds la validité du passeport, et si tu trouves un autre travail, tu vas devoir le faire de nouveau. Je ne sais pas comment ça va fonctionner, mais il va falloir un temps déterminé ou indéterminé. Bon, pour la majorité des personnes qui vivent là à Vila Vitória et qui travaillent à Saint-Georges ont un séjour, et donc ils font leur vie de l'autre côté, maison, et tout et continuent à travailler normalement comme ça, c'est normal. Les personnes qui n'ont pas la carte n'ont pas de sécurité, rien, seulement les personnes qui travaillent de l'autre côté. Maintenant il y a la PAF, les gendarmes, et il faut des papiers. Il y a du travail pour les Brésiliens mais pas de possibilité d'être régularisés. Au Brésil, on a la carte de travailleurs. Et tu ne peux pas aller contre la législation, mais ces personnes qui vont là, c'est pour travailler. Je connais beaucoup de cas, des filles que ça fait 10 ans qu'elles travaillent là, sans carte, juste pour travailler dans les maisons, les hommes dans la construction et ensuite, ils ont été expulsés, ça a commencé il y a 10 ans. Et le pire des cas ce sont les patrons qui vont appeler la police pour les dénoncer, les personnes qui vont parler avec les gendarmes pour ne pas les payer. A Kourou des fois il y en a pas autant, mais à Cayenne, Régina, St-Laurent-du-Maroni, il y en a beaucoup. Et si tu tires tous les Brésiliens de Saint-Georges, qui il reste dans la Guyane hein? Et comme on sait que leur travail est important pourquoi les expulser? Mais les personnes pensent que les Brésiliens vont aller en Europe, dans l'Europe entière.

Annexe VI. Médias

Jornal do Dia: Os brasileiros estão em primeiro lugar na lista dos ilegais

16 de Julho de 08 | ILEGAIS *Os brasileiros estão em primeiro lugar na lista dos ilegais*; Pesquisadora francesa faz estudo sobre movimente migratório entre Brasil e Guiana Wellington Costa

Atraídos pelo euro, todos os dias amapaenses deixam a capital em direção ao município de Oiapoque, cerca de 600 Km de Macapá, planejando cruzar a fronteira e chegar à cidade de Saint-George, na Guiana Francesa. A Guiana Francesa é um dos territórios que atrai grande número de clandestinos, em busca de trabalho e melhores condições de vida.

A pesquisadora francesa, Dorothee Serges, em seu recente estudo sobre imigração fala a respeito do governo francês em cumprir seu papel fiscalizador, mas de forma humanitária. " As autoridades guianensas devem se comprometer com a questão humanitária desse imigrante ilegal quando for preso, e que os mesmo não hajam de forma abusiva, cometendo atos contra a vida desses imigrantes", declarou a pesquisadora.

Sem documentos os brasileiros se sujeitam ao trabalho informal, principalmente nos garimpos clandestinos e na construção civil. Para as mulheres, a saída é o trabalho na casa de famílias guianenses. Porém, outras acham na prostituição, a maneira mais rápida de se ganhar dinheiro.

Deputados do estado estimam aproximadamente 40 mil brasileiros vivam na Guiana Francesa. Não apenas amapaenses, mas também paraenses, maranhenses e, em menor número, de outros estados. Porém, não há como saber o número real de brasileiros que moram e trabalham ilegalmente no país.

Para a pesquisadora Dorothee, a diplomacia brasileira não está agindo para regularizar a situação e na há ação efetiva que possa coibir ou minimizar o problema dos brasileiros.

E a situação tende a ficar mais complicada, futuramente, com a construção da ponte sobre o rio Oiapoque que ligará o Brasil a Guiana. Segundo as autoridades francesas, após a inauguração da ponte, o endurecimento da luta contra a imigração será prioritário.

Vale recordar, que este ano, vários casos de maus tratos à amapaenses quanto a deportação deles, foram denunciados as autoridades. Um exemplo, é caso de uma senhora que ao tentar pular da lança que fazia a deportação de brasileiros, foi baleada pelos policiais franceses, acabando a falecer e tendo seu corpo deixado no rio Oiapoque.

Traitement médiatique de l'immigration

Opération REBRACA

DIARIO OFICIAL (Seção I - Parte I)

turno: sella, er. 5 de novembro Jr 1974 ry Braga

CAMPANHA NACIONAL DE ALIMENTAÇÃO ESCOLAR

PORTARIA Nº 335 DE 4 DE OUTUBRO DE 1974

DEPARTAMENTO DE ADMINISTRAÇÃO

PORTARIA 80/DA DL E DE ...

NOVEMBRO DE 1920

O D. retor do Deparamente de Administració ao Ministerio as Educação, inclusion de Ministerio as Educação, de etendo em vista e item 1, do 25- de fevereiro de 1937 resolve:

Aplicar à firma Jair de Fora de Serviços Geras. Lida com sede no Setor Comercial Decil Stil. Bidicios de Setor Comercial Decil Stil. Bidicios de Comercia de Contrato de Contrat

PROGRAMA DE Integração sociai DIVULGAÇÃO Nº 1.150 PREÇO: Cr\$ 1,00

A VENDA Na Guanabara

emida Rodrigues Alvas 🗗 🛚

MUSEU NACIONAL DE BELAS ARTES PORTARIA Nº 5, DE 19 DE JUNHO DE 1974

DEPARTAMENTO DO PESSOAL

PORTARIA Nº 518 DE 18 DE NOVEMBRO DE 1976

O Direto - Geral do Departamento do Musei Radional de Relies Ag-

MINISTÉRIO DO TRABALHO

SECRETARIA GERAL

PORTARIA Nº 322. DE 12 DE NOVEMBRO DE 1974

Article 1: Opération REBRACA

Les responsables de la police militaire de l'état brésilien d'Amapà, aux côtés de leurs homologues de la gendarmerie en Guyane. (Photo: DR) ontières sur le plateau des Guyanes ACTUALITES Policiers brésiliens, guyaniens et militaires surinamiens se succèdent en visites officielles à Cayenne. ailleurs, les militaires français et surinamiens ont rendez-vous lundi prochain, à Cayenne. Les forces armées de Guyane accueillent le chef d'état-major de l'armée du Surinam, le cologue en Guyane, le Colonel tionnel », la médaille d'or de la Alliot-Marie. C'est la troisième nel Ernst Mercuur. Son homolo Bulit, lui remettra « à titre excepdéfense nationale, au nom du ministre de la Défense, Michèle fois que le chef de l'armée surinamienne effectue une visite Un hasard des agendas qui marque un regain de la coopération dans la région. 16/02/ 9008 du major-capitaine Mafar, qui commande le secteur d'Oiaétait accompagné notamment Les discussions ont porté sur les rapports de coopération entre les deux corps, aussi bien qu'entre les unités qui se Le président brésilien Lula a commandements demandé à la police militaire, en début d'année, d'intensifier les côtoient sur le fleuve Oyapock. elations avec ses homologues rançais, en prévision de l'ouverure du pont sur l'Oyapock. Par les entre Sur le plateau des Guyanes, le mois de février est celui de la coopération pour les policiers et en visite en Guyane à l'invitation silienne a fait une escale à les militaires. Alors qu'une délégation officielle du Guyana est de la Paf, la police militaire bré-Guyane, s'est entretenu avec le superviseur de la police militaire l'État d'Amapà. Le colonel Le colonel Bergot, commandant de la gendarmerie en qui dirige 7 300 hommes dans l'état d'outre-Oyapock COOPERATION Cayenne, mardi.

Article 2: Renforcements policiers aux frontières (16/02/2006)

Un flux migratoire en augmentation

Selon la dernière enquête menée par l'Insee sur les populations immigrées en Guyane, le flux migratoire semble augmenter depuis 1999 et la population, du fait d'une fécondité particulièrement élevée, se renouveler continuellement.

ne photographie de la Guyane faite de chiffres et de pourcentages, voilà ce que donnent les résultats de la première enquête du genre réalisée par l'Insee sur les populations immigrées du département. Cet Atlas des populations immigrées en Guyane (dont les versions martiniquaise et guadeloupéenne devraient également sortir dans quelques jours) révèle une singularité de la Guyane, que souligne Vincent Hecquet de l'Insee Guadeloupe : « 60 % des mères sont étrangères et la fécondité frôle les quatre enfants par mère, soit bien plus que dans les pays émetteurs ». Pour Eric Moriame, corédacteur de l'enquête avec Sandrine Pitot, « c'est le contraire de ce qui se passe en métropole et même de manière générale : les pays émetteurs ont une fécondité souvent supérieure au pays d'accueil. Ici, c'est l'inverse : au Brésil, elle est de 2,4 enfants par femme et en Haiti, de 2,6. » En d'autres termes, « une mère brésilienne donne naissance à plus d'en-fants ici qu'au Brésil », résume Vincent Hecquet.

Cette fécondité, une des plus élevées au monde, amène les statisticiens et démographes à estimer la population — à savoir Français, étrangers et immigrés (en situation régulière ou non) et résidant en Guyane — à 400 000 en 2030. « Ce qui peut être une chose plutôt positive dans la mesure où l'on estime qu'un marché ne peut être économiquement viable qu'à partir de 400 000 personnes », reprend le statisticien Eric Moriame. Mais pour Vincent



L'enquête menée par les rédacteurs de l'Atlas se fonde sur le recensement de 1999 et les dernières tendances dégagées à partir de celui de 2005. (Photo : O.C.)

Hecquet, « ce développement économique ne peut avoir lieu qu'avec un vieillissement de la population. Ça ne peut pas se faire avec un renouvellement continu de la population. » Et Eric Moriame de compléter : « S'il n'y a que des bébés, il faudra sans cesse construire des crèches et des écoles. » Ce qui pose des problèmes au des niveau finances publiques qui risquent de ne pas pouvoir suivre, à l'exemple de la Réunion, dans les années 70, qui a connu une même explosion démographique que l'Etat n'était pas parvenu à suivre.

Les Surinamais sont les plus nombreux

Sans surprise sont les chiffres révélant les principaux pays émetteurs, qui sont 134 au total : les Surinamais avec 33 % sont les plus nombreux. En 1999, Haiti occupait la deuxième place avec

28 % et le Brésil la troisième avec 17 %. Mais selon les tendances dégagées en 2005, les Brésiliens repré-senteraient près de 25 % de la population immigrée. Et si la majorité des pays sont de ce continent ou des Caraïbes, les pays africains commencent à faire leur apparition. « Il semblerait que devant la difficulté d'accéder au territoire euro-péen, de nouvelles "filières" se soient créées. notamment en passant par la Guyane », poursuit Eric Moriame.

Ce qui ressort également

de l'enquête, c'est la lacune scolaire de cette population : la scolarisation des enfants est très différente selon le pays d'origine. Ainsi, si les Haïtiens et les Chinois ont le taux de scolarisation le plus élevé avec respectivement 93 et 92 % pour les enfants âgés de 12 à 16 ans, le Surinam ferme la marche avec 67,8 %.

Enfin, selon les chiffres de 2005, la population immigrée semble avoir augmenté puisqu'elle représenterait 29 % de la population guyanaise contre 17 % en 1999.

o.c.

Immigré toute sa vie

Une personne immigrée est une personne née étrangère, à l'étranger et qui réside en France. Ainsi, même si elle acquiert la nationalité française, elle restera comptabilisée comme immigrée. Elle peut donc être française par acquisition et immigrée. Par contre, une personne née en France mais qui n'a pas la nationalité française, sera considérée comme étrangère, pas comme immigrée.

1210112007

FRANCE-GUYANE

Article 3: Augmentation du flux migratoire (12/10/2007)

Les mesures d'avenir: projets de loi et durcissements des conditions d'obtention de titres de séjours

— I F FAIT DU JOUR

Le tour de vis de Sarkozy sur l'immigration

Le ministre de l'Intérieur présente aujourd'hui son projet de loi, qui durcit les conditions d'obtention des titres de séjour. Les élus réclament des mesures particulières pour la Guyane.

nitre immigration subie et immigration zéro, Nicolas Sarkoz veut faire entrer la France dans l'ère de l'« immigration choisie ». Derrière cette façade, qui concerne notamment les étudiants et les professions qui manquent de candidats français, pointe un durcissement des conditions de séjours des étrangers, en Guyane comme dans l'Hexagone.

Guyane comme dans l'Hexagone.

Ainsi, selon le projet de loi présenté aujourd'hui à Paris, le gouvernement pourrait fixer des quotas dans la déivrance des vieas et des titres de séjour. Ces « objectifs quantitatifs prévisionnels » tiendraient compte des offres d'emplois, des capacités d'hébergement et de prise en charge scolaire. Dans ce cas, la Guyane, qui souffre d'une pénurie de logements et d'écoles, pourrait se voir attribuer un quota nul. À Cayenne, l'administration a délivré 6 024 cartes de séjour temporaire l'an dernier, soit 25 % de plus qu'en 2004.

D'une manière générale, obtenir un titre de séjour

nier, soit 25 % de plus qu'en 2004.
D'une manière générale, obtenir un titre de séjour pourrait devenir plus compliqué. Aujourd'hui, un étranger qui prouve qu'il réside habituellement en France, depuis plus de 10 ans, doit être régularisé. Ce fut le cas en Guyane pour 1 353 personnes, l'an dernier, selon la préfecture. Si le projet de loi est adopté, cette régularisation ne sera accordée qu'au cas par cas. Les conditions du regroupement familial pourraient être durcies. Les étrangers devront justifier de revenus plus élevés et de logements plus vastes pour faire venir en France les membres de leur famille proche. À titre d'exemple, selon Caf, seuls 13 % des che. À titre d'exemple, selon la Caf, seuls 13 % des



étrangers qui bénéficient de prestations familiales peuvent obtenir un regroupement familial. Mais ces mesures, qui touchent les étrangers qui choissesent la voie de la légalité, risquent de renforcer l'immigration clandestine tant que la Guyane restera attractive. Les mesures répressives ont pour contrebalancer cet effet. Le ministère de l'Intérieur a « commandé » térieur a « commandé » 7 500 reconduites à la fron-7 500 reconduites à la fron-tière en Guyane cette année, soit 1 700 de plus qu'en 2005. Selon la plupart des élus locaux, soutenus en cela par François Baroin, il faut appliquer en Guyane des mesures spécifiques pour contenir l'immigration. Geor-ges Othilly, qui livre ses conclusions avant d'avoir ter-

miné sa mission d'enquête sénatoriale, est favorable à une révision du droit en Outre-mer. Une autre mission Outre-mer. Une autre mission parlementaire, créée par l'Assemblée nationale, remet pourtant en question l'idée d'une révision du droit du sol, prônée par François Baroin. ** Tant qu'on ne saura pas qui est qui, il est illusoire d'espérer éloigner la majorité des clandestins », a déclaré la semaine dernière le rapporteur de la mission, Denis Quentin (UMP), qui évoquait le cas des « Français sans-Quentin (UMP), qui evoquair le cas des « Français sans-papiers » à Mayotte. Des Français apatrides que l'on compte par dizaines le long de l'Oyapock et du Maroni. D.V.



« Est-ce que ça va vraiment réduire les mariages blancs? »

Lorsque Céline* a épousé Juan en 2004 dans une commune de l'île de Cayenne, il était sans-papiers. « À la mairie, ils nous ont dit qu'ils étaient obligés de déclarer à la gendarmerie, pour qu'une enquête soit faite. Mais on n'à jamais vu personne, ni même reçu un coup de fil afin de bien s'assurer que nous étions bien là tous les deux, en même temps, au domicile conjugal. »

Alors, un durcissement de la loi pour éviter les mariages blancs ? Céline s'interroge. « Ce serait bien, déjà, que les contrôles aient vraiment lieu. Même si ce n'est jamais agréable pour ceux qui sont de bonne foi. »

Un an et demi après, le jeune couple, qui aujourd'hui attend un heureux événement, est encore plongé dans les démarches administratives. « Nous avons pris rendez-vous à la préfecture pour renouveler le titre de séjour provisoire, nous devons attendre quatre mois avant d'être reçus III ».

Selon la législation actuelle, dans

quelques mois maintenant, soit deux ans révolus après leur mariage, Juan pourrait demander une carte de résident et la nationalité française. Mais avec le nouveau projet de loi, il lui faudra attendre trois ans. Et justifier de plus de son « intégration républicaine » (lire par ailleurs). Pour la nationalité française, il lui faudra patienter quatre ans. Pas une mauvaise chose en soi, estime Céline, « si cela limite les abus. Mais est-ce que ça ne découragera pas surtout les gens honnêtes ? Les autres trouveront toujours moyen de baisers. » Pour Juan, en tout cas, tout ce temps à attendre ne fera que complique les choses pour son emploi. « Il est en situation précaire dans la fonction publique. Sans nationalité française, pas de concours, pas d'embauche. »

(*) Les prénoms du jeune couple ont é changés, afin de préserver leur ano-

REPERES

Étrangers ou immigrés ?

ou immigrés ?
A ne pas confondre l
Selon le recensement de
1999, la Guyane comptait
46 576 étrangers. 21 %
d'entre eux sont nés en
France et donc amenés à
devenir Français à leur majorité. L'Insee en a compté 41
649 en 1999. Mais 12 %
d'entre eux ont acquis la
nationalité française. A la
même date, 66 % des personnes qui se trouvaient en sonnes qui se trouvaient en Guyane sont nées en France et 54 % ont vu le jour en Guyane.

MAPT aurifères

En 2005, l'administration a délivré 464 autorisation pro-visoires de travail (APT). Un visoires de traval (AP1). Un bilan provisoire qui devrait présenter le même profil que les années précédentes : les bénéficiaires sont en grande majorité Brésillens et sont employés à 95 % dans les chantiers d'orpaillage.

■ Asile politique

Asile politique
 Les étrangers qui béneficient en Guyane de l'asile politique sont de plus en plus arraes. L'an dernier, 291 demandes ont été déposées pour bénéficier de cette protection de la France contre des menaces dans le pays d'origine. L'Office français de protection des réfugiés et apatirdes (Ofpra) n'a donné son accord que sur un seul dossier, celui d'un originaire du continent africain. Les Haitiens constituent plus des deux tiers des demandeurs.

La CAF

■ La CAF
et les étrangers
Malgré les mises au points
de sa directrice, Isabelle
Malinge, on entend encore
dire que les allocations familiales bénéficient surtout aux
étrangers. Or, ils ne constituent que 37 % des
allocs », et un fiers de la
population étrangère en
situation régulière. Les
Français bénéficient des allocations dans la même proportion.

Employeurs

exemplaires
La mission d'information
sur l'immigration à Mayotte
propose d'infliger des sanctions aux élus et aux fonctionnaires, en théorie
exemplaires, qui ont recours
à des travailleurs clandestins

tins.
Les fonctionnaires pourraient être mutés voire révoqués et les élus
deviendraient inéligibles.
D'un Outre-mer à l'autre, il
est des spécificités à ne pas
oublier.

Un atlas de l'immigration

Pimmigration
en préparation
L'Insee Guyane vient de
soumettre à la relecture un
Atlas de la population immigrée dans le département.
Créé avec des données
récentes, en partenariat avec
le Fonds d'action de soutien
pour l'intégration et la lutte
contre les discriminations
(Fasild), il pourrait être publie
en juin prochain.
Plusieurs régions de
l'héxagone, notamment la
Corse et Provence-AlpesCôtes d'Azur, dispose déj:
d'un atlas similaire, qui pel
met de clarifier le débat su
l'immigration.

Jeudi 9 février 2006

Clandestins fantômes et batailles de chiffres

et batailles de chiffres

La Guyane compte aujourd'hui 191 000 habitants, selon l'Insee, dont 42 584 étrangers en situation réguière, selon la préfecture (au 31 décembre 2005). Il est de bon ton d'y ajouter, selon l'humeur, 10 000 à 50 000 étrangers calnadestins. Pourtant, contrairement à une fausse idée tenace, ils sont aussi comptabilisés par l'Insee. Il y a deux ans, le fameux village clandestin de Dorlin avait d'ailleurs été recensé par ses agents deux semaines avant l'opération Anaconda de la gendarmerie. Une partie des étrangers sans-papiers échappe évidemment aux agents recenseurs. Mais peut-être pas plus que les Français « de souche » . « Il est parfois plus difficile de recenser dans les immeubles des centres urbains, où les agents sont bloqués par les digicodes et la métance des voisins », observe un employé de l'Insee.

Il existe des indicateurs de la présence de clandestins. Notamment l'aide médicale dont bénéficient les étrangers en situation irrégulière (AME). Elle concernait 10 000 personnes en 2003. Quand on sait que les orpailleurs clandestins n'hésitent pas à appeler le Samu pour se faire soigner à l'hôpital de Cayenne, ce chiffre recouvre sans doute une bonne part des clandestins.

destins

FRANCE-GUYANE

Article 4: Suspicions supplémentaires vis-à-vis des demandeurs : par regroupement familiaux, pour les mineurs et les mariages « blancs », France Guyane, 21/09/2006.

POLITIQUE — LE FAIT DU JOUR

Le pont ne doit pas être une passoire

Hier à Saint-Georges, le secrétaire d'État à l'Outre-mer a rappelé que tout serait mis en œuvre pour freiner l'immigration illégale, les filières de trafics et l'orpaillage clandestin dans le département.



Christian Estrosi et Georges Elfort se sont penchés sur le développement

a sono crache à pleins pournons. L'hélicoptère ministériel se
pose à Saint-Georges, Le Dj, la voix couverte par les turbines, lance un « Salut les
vacanciers. » Il est à peine
plus de 8 heures. Entre deux
tubes de brega, il se ravise :
« C'est la fête à SaintGeorges de l'Oyapock,
avec le ministre de l'Outre-mer. »
Saint-Georges, c'est déjà
un peu le Bresil. Cette vérité
a vite été exposée au secré-

taire d'État à l'Outre-mer, hier lors de sa visite dans l'Est. Parmi les mains que Christian Estrosi ser tente l'aérodrome et la maire, toutes n'ont pas un titre de séjour à exhiber. « Il n'est pas là pour contrôler les papiers », glisse un membre de la délégation. Mais i et est à de des douanes. L'hélicoptère et la pour appeler que l'État sera terme en matière d'immigration actuellir ceux à qui elle ne peut pas offrir un emploi et un loggement [...] Saint-George ne doit pas être le réceptacle de tous ceux expenses papiers », glisse un membre de la délégation. Mais il est ba pour cappeler que l'État sera terme en matière d'immigration d'un commissair franço-à d'un commissair franço-à frir un emploi et un lutte contre l'immigration le de la construction d'un commissair franço-à d'un commissair franço-à construction de l'activité de la construction d'un commissair franço-à de la délégation de la police aux frontières papiers », glisse un membre de la police aux frontières papiers », glisse un membre de la police aux frontières papiers », glisse un membre de la police aux frontières papiers », glisse un membre de la police aux frontières papiers », glisse un membre de la police aux frontières papiers », glisse un membre de la police aux frontières papiers », glisse un membre de la police aux frontières papiers », glisse un membre de la police aux frontières papiers », glisse un membre de la police aux frontières papiers », glisse par la pour serve la pour serve la pour de la police aux frontières papiers », glisse pur de la police aux frontières papiers », glisse pur de la police aux frontières papiers », glisse pur de la police aux frontières papiers », glisse pur de la police aux frontières papiers », glisse pur de la police aux frontières papiers », glisse pur de la police aux frontières papiers », glisse pur de la police par la police de tous ceux de la police pu

clandestine sera « encore Intensifiée ». L'an dernier, il y a eu 8 145 recondutes à la frontière. Cette année, déjà 4 793. Tant pis si certains viennent lu rappeler que plus d'un clandestin reconduit sur deux l'a déjà été. « Ne pas les raccompagner, c'est carrément leur dire « Venez tranquillement en Guyane, personne ne vous contrôlera ».»

Pierre-Yves Carlier

ECHOS



Bons baisers

Coup de solaire
Christian Estros) a plusieurs fois interrogé les élus et
les services de l'État sur le dévelopement du solaire en
Guyane. Coincidence, lors de sa visite à Campo), il por-tait une chemisette griffée Soleiec Tenesol Caraibes.
L'entreprise, fillale à parts équies d'EDF et Total, est jus-tement spécialiste de l'énergie solaire.

Coup de pouce solaire
Les annonces ont été rares, hier, dans l'Est. Toutefois, les Guynaiss intéressées par l'installation d'un chaufteeau solaire pourraient trouver motif à satisfaction dans la
prochaine loi-cadre sur l'Outre-mer. Le secrétaire d'État
a l'intention de proposer que l'installation de ce type de
matériel ne soit plus aidée par un crédit d'impôt mais par
une aide directe lors de l'achat.

Très présent
« On dit du président de la République qu'il est très présent. Certains disent « trop présent » », reconnaît Christian Estrosi. Il l'était, en tout cas, dans ses discours, hier entre Saint-Georges et Camopi, « Nicolas Sarkozy », « président de la République » et « ancien ministre de l'Intérieur » sont revenus à quinze reprises. Le garde des Sceaux, Rachida Dati, n'a pas été oublié avec trois mentions.

Continuité territoriale
Le pont sur l'Oyapock aura une piste cyclable protégée des voltures. Mais pas les 5.5 km de route conduisant de Saint-Georges au pont. Surprise du secretaire
d'Etat. Il a demandé aux services de l'Équipement de lui
fournir des explications rapidement.

Saint-Georges vaut bien une messe

Depuis vingt-cinq ans, la fiditi marale du secrétaire d'Etat à l'Outre-mer s'exprimait, tous les 15-août, dans l'église de Molières (Alpes maritimes). Hier, Christian Estrosi a tait une infidelité... à son église. Et à suivi la messe de l'Assomption dans l'église de Saint-Georges

ACTUALITES

« Un clandestin a vocation à être contrôlé, interpellé et reconduit »

Brice Hortefeux, ministre de l'Immigration, passe deux jours en Guyane pour répéter le message de fermeté face à l'immigration clandestine. Il a annoncé des moyens qui sont déjà connus.

a fermeté. Le 15 août, son collègue corristan Estrosi avait promis que la lutte contre immigration clandestine sera renforcée ». Hier, since Hortefeux, ministre de l'Indentité nationale, de l'Intégration et du Codéveloppement a épété le message. « La France est un état de droit et l'état de droit

Rencontre avec l'UMP

Ce n'était pas inscrit au programme « officiel » de sa visite. Hier soir, Brice Hortefeux a rencontré les militants UMP. Ce serait une habitude, pour les ministres (ou secrétaires d'État) de la majorité présidentielle, que de prévoir de telles rencontres, généralement assez informelles, qui comprennent un court discours et un petit cocktail.

Mais après les turbulences post-électorales à la tête de l'UMP-Guyane, cette réunion ne devait-elle pas servir à « recadrer » le comité local ? « « Non, ça, c'était M. Estrosi qui était chargé de le faire », nous assure-t-on très sérieusement. Sans plus de détails.

de la Par de Saint-Laurent seront rénovés.

Le Guyana. « Le sujet est récurrent », a reconnu le ministre. Et pourrait le rester. La mairie de Cayenne a proposé un bâtiment pour installer le consulat du pays. Mais le Guyana ne semble pas pressé de s'y installer. Commentaire de Brice Hortefeux : « Si ça ne marche pas, je demanderai a l'ambassadeur à Paris de venir me voir pour bousculer les choses.»

La zizanie des chiffres.

La Guyane, combien d'immigrés, combien d'immigrés, combien de clandestins? P Brice Hortefeux a dit 92 000 dont 43 000 clandestins. Le cabinet du préfet a dit 49 000 réguliers et qu'on ne peut pas connaître le nombre d'irréguliers. Antoine Karma a dit 60 000 à 70 000 clandestins. Deux connaîsseurs du dossier évaluent le nombre



Tout comme Christian Estrosi il y a vingt jours, Brice ux (au centre) a martelé hier le message de fermeté du gouvernement contre l'immigration clandestine. (Photo : Henri Griffit).

d'immigrés à 60 000 : 30 000 légaux, 15 000 illégaux vivant en zone urbanisée et 15 000 sur les sites d'orpaillage. « Il faudra attendre 2009 pour avoir des chiffres les plus précis possibles. Personne veut en parler avant les élections », assure un soécialiste.

Codéveloppement et intégration. Le codéveloppement et l'intégration font partie de l'intitulé du ministère. Mais ce n'est pas le sujet de la visite : « À voujet de la visite : « A voujet de la visite : « A voujet de la visite : « A voujet : » A voujet : » A voujet : « A voujet : » A voujet : » A voujet : « A voujet : » A voujet : « A voujet : » A voujet : » A voujet : » A voujet : « A voujet : » A voujet

REACTION

Antoine Karam. régional : « Tous ceux qui viennent ici ne repartiront pas »

Il faut faire attention à cette formule (« un clandestin a vocation à être controle, interpellé et reconduit »). Cela ne se passe pas comme ça. Nous sommes un pays du Nord — la France — mais nous sommes dans le Sud. Nous pourrions construire des viles nouvelles et accueillir ses populations. les nouvelles et accueillir ses populations. L'immigration choisie, peut-étre, je ne sais pas, mais nous pourrions les accueillir puisque nous sommes presque tous issus de l'immigration. Il ne faut pas se faire d'illusion, tous ceux qui viennent ci ci ne repartiront pas.

Je suis un adepte du codéveloppement. Si nous aidons ces pays, peut-être aidons ces pays, peut-être ne viendront-ils pas ici.

Articles 5 et 6 «Le pont n'est pas une passoire», alors «les clandestins doivent être reconduits» (16/08/2007); (06/09/2007)

Nerize Dias de Oliveira, 36 ans, commerçante brésilienne morte noyée dans le fleuve de la Mana (Ouest Guyane française).





Photographies 3 et 4 : Quête du corps de Nerize Dias de Oliveira, 36 ans sur le fleuve de la Mana

Embaixador francês lamenta morte de brasileira na fronteira com a Guiana Francesa em ação de deportação



Senador Paulo Paim, presidente da CDH do Senado e embaixador da França no Brasil, Antoine Pouillete, durante audiência pública na terça-feira (8): o francês disse que a morte de Nerize foi "uma infelicidade"

AGENCIA SENADO

embaixador Brasil França no Antoine Pou Pouillete, lamentou, durante audiência pública na terca-feira (8) a morte da brasileira Nerize Dias de Oliveira, ocorrida na fronteira entre o Suriname e a Guiana Francesa durante uma ação de deportação daquele departamento francês classificando-a como "uma infelicidade". Os demais participantes da audiência pública defende-ram que a morte da brasileira deve ser investigada com profundidade para que as dúvidas em relação à alegada truculência da autoridade policial daquele departamento ultramarino francês sejam esclarecidas e fatos como esse não se repitam.

A audiência foi realizada em conjunto pelas comissões de Relações Exteriores e Defesa Nacional (CRE) e de Direitos Humanos Legislação Participativa (CDH). Um grupo de garimpeiros deportados da Guiana Francesa no final de abril denunciou a morte de Nerize, 36 anos, que teria caído da embarcação que os transportava no Rio Maná. A polícia francesa não teria prestado socorro nem permitido o resgate da mulher pelos brasileiros. Seu corpo, encontrado cinco dias depois, apresentaria marcas no crânio causadas pelas hélices da embarcação. Nerize também teria sido enterrado fora do Brasil, sem a autorização do marido e o atestado de óbito não traria a causa mortis.

As informações foram relatadas ao deputado estadual Camilo Capiberibe, presidente da Comissão de Direitos Humanos da Assembléia Legislativa do Amapá, um dos participantes da reunião. Ele pediu uma investigação isenta e a exumação do corpo para determinar a verdadeira causa da morte.

De acordo com o chefe do

Departamento de Comunidades Brasileiras no Exterior do Ministério das Relações Exteriores; Eduardo Gradilone, o Itamaraty exigiu imediatamente explicações da Guiana Francesa, que negou infração aos direitos humanos dos brasileiros. Agora, o ministério aguarda a realização da exumação do corpo de Nerize.

"Foram dadas as explicações e será realizado exame de corpo de delito, que poderá se tornar uma evidência muito importante para determinar qual a versão verdadeira, a dos brasileiros ou a dos franceses", explicou Gradilone.

O embaixador da França frisou que o seu país tem uma diretriz de repatriação em condições de dignidade dos imigrantes ilegais, mas explicou não ser possível garantir que isso sempre ocorra da melhor maneira possível. O embaixador da França e o representante do Itamaraty ressaltaram também a intensificação da colaboração entre Brasil e Guiana, para evitar novos episódios como esse, inclusive com a decisão de estabelecer uma hot line, ou linha telefônica exclusiva entre as duas diplomacias, para discutir e identificar conflitos envolvendo clandestinos. Além disso, estão sendo encaminhados acordos bilaterais para o combate ao garimpo clandestino na região, para a segurança pública, saúde, educação e até a criação de um centro integrado transfronteiriço.

"Estamos tentando, através da abertura do diálogo sobre migração e reforço do combate às atividades ilícitas, como garimpo ilegal, prostituição, tráfico de pessoas e de menores, fazer com que episódios assim sejam cada vez mais raros e tratados com cooperação, respeito aos direitos humanos e completa satisfação para os dois lados", declarou Gradilone.

O senador Papaléo Paes

(PSDB-AP), autor do requerimento - a pedido de Camilo Capiberibe - disse não questionar a atuação da polícia francesa na deportação dos imigrantes ilegais, mas, sim, a arbitrariedade com que foram tratados.

Papaléo reconheceu que o departamento francês está dedicado a manter um bom relacionamento com o Brasil, mas que, infelizmente, o Oiapoque fica distante dos centros de decisão do Brasil, assim como a Guiana Francesa fica distante e esquecida pela França, o que, em sua opinião, "causa ações truculentas das polícias que são responsáveis pelas fronteiras".

O senador pediu que as autoridades francesas treinem e orientem a polícia da Guiana, frisando que não foi o fato de ter havido deportação, mas, sim, "a truculência" com que foi feita, que abalou os brasileiros.

"Não podemos deixar que brasileiros passem a ser humilhados, maltratados e violados em seus direitos humanos", disse.

Também participaram da audiência os senadores Virgínio de Carvalho (PSC-SE), Eduardo Suplicy (PT-SP), Romeu Tuma (PTB-SP), Eduardo Azeredo (PSDB-MG), Flexa Ribeiro (PSDB-PA) e a deputada Janete Capiberibe (PSR-AP)

Números

De acordo com o embaixador da França, Antoine Pouillete, dos cerca de 38 mil clandestinos que vivem na Guiana Francesa, 20 mil vém do Brasil. Em 2007, aproximadamente 4,5 mil brasileiros foram repatriados, sendo 80% vindos da Guiana e 20%, da França. Da população carcerária do departamento da França, 60% é formada por brasileiros, mesmo número para o atendimento nos hospitais. Pouillete mencionou ainda a concessão de 8,8 mil asilos por parte da França.

Article 7: Nerize Dias de Oliveira, 36 ans, Leia Agora, 10/07/2008

IMMIGRATION

« Les mécanismes d'intégration ne fonctionnent plus »

Alors que s'ouvre ce matin le débat en congrès sur l'immigration, la députée explique comment la société guyanaise, faute d'affirmation de son identité, a perdu sa capacité à intégrer les nouveaux arrivants. La solution : l'aide au développement.

France-Guyane : Pensez-vous que la Guyane se construise par l'immigration ou qu'existe réellement le socie d'un peuple guya-nais ?

Christiane Taubira: La Guyane ne s'est pas construite avec l'immigration, elle s'est constamment enrichie de l'immigration. En Guyane, il y a un peuple, au sens où une communauté humaine a forgé pendant au moins 200 ans une organisation sociale, une relation au territoire, qui a entrelacé ses cultures et construit une identité. Il y a donc des cultures, ici, et il y a une identi-té guyanaise. Si l'immigration provoque autant d'irrationalité, de débordements, de démesure, c'est parce qu'on a lâché prise sur l'essentiel: à savoir qu'il y a un peuple, une identité guyanaise. Il y a une matrice capable d'accueillir. Mais pas n'importe comment. Pendant très longtemps, il y avait des procédures d'intégration individuelles. Parce que les arrivées étaient constantes mais elles n'étaient pas massives. Aujourd'hui, elles sont constantes et massives. Donc les mécanismes d'intégration ne fonctionnent plus.

■ Certains s'inquiè-tent d'un risque de « libanisation » de la Guyane, d'une crispation des différentes communautés pouvant déboucher conflits...

Il n'y a aucun risque de communautarisme en France, mais il existe en Guyane. En regardant, ici, les instruments de l'expression communautaire, comme les radios, les chefferies qui donnent la ligne des comportements, le maintien des langues... on peut s'interroger sur la gestation de communautarismes.

Je pense que l'on peut, sans hystérie, affirmer l'identité guyanaise, parce que c'est une réalité et qu'il est souhaitable que cette réalité demeure. Mais si cette identité vivait, grâce à des politiques culturelles, on ne serait pas obligés de l'affirmer contre les autres. Les autres prendraient acte de cette identité. Quand je parle d'identité guyanaise, j'englobe les Amérindiens, les Bushinengues et les créoles

Que pensez-vous du principe de l'« immigration choisie », prô-née par Nicolas Sarko-zy ?

On a le droit d'avoir ses fantasmes! Aucun pays n'est en capacité de choisir, même pas les États-Unis. C'est une ineptie géopolitique, une monstruosité morale et une aberration politique. Nous avons aujourd'hui une situation trop lourde, qu'il faut traiter avec les pays d'origines. Ce ne sont pas les reconduites aux frontières qui changeront les choses. Il faut travailler avec les pays voisins de façon à ce qu'ils prennent leurs responsabilités et qu'ils puissent sédentariser leurs popula-

L'argent qu'envoient les immigrés dans leurs pays d'origine n'est-il pas une forme d'aide aux développement ?

Je ne pense pas. En princi-pe, le co-développement conduit au retour au pays. Pour l'instant, les gens qui envoient cet argent ont intérêt à rester 10 ou 20 ans ici.



Ils prennent, ils envoient. Le responsable, ce n'est pas celui qui le fait, mais les pouvoirs publics qui ne font

rien pour permettre le co-dé-

Propos recueillis par Denis Vannier

REPERES

Taubira sans voix

Contrairement aux deux autres parlementaires que sont Georges Othily (sénateur) et Juliana Rimane (députée), Christiane Taubira, députée de la première circonscription n'a pas droit au vote. D'ailleurs, de manière générale, les parlementaires qui prennent certes part au congrès, n'ont qu'une voix consultative. Mais le hasard des fonctions des uns et des autres fait que Georges Othily pourra s'exprimer en tant que conseiller régional et Juliana Rimane en tant que conseiller générale. Toutefois, Christiane Taubira se fera sans doute entendre.

Othily ou la politique de la chaise vide ?

Contacté hier par notre rédaction, le sénateur de la Guyane Georges Othily a précisé qu'il y avait des fortes chances qu'il ne participe pas au congrès d'aujourd'hui. Il a même indique que sa participation était compromise à 99,99 %. Reste à savoir si le sénateur a été là, l'auteur d'un bon mot, d'un coup de bluff ou si son siège risque d'être vide aujourd'hui. Il serait en tout cas dommage qu'il prive le congrès de son expérience, lui qui a été président prive le congrès de son expérience, lui qui a été président d'une commission d'enquête du Sénat qui a travaillé sur l'immigration.

FRANCE-GUYANE

march 30 mai 2006

Article 8 : Les mécanismes de l'intégration en Guyane (30/05/2006)

Isabelle Hidair, docteur en anthropologie, et, Jeanine Ho-A-Sim, docteur en psychologie sociale,

ne, a permis à l'auditoire d'en par la Région Guyaette manifestation cières de qualité, tendre deux jeunes conféren-

ne Ho-A-Sim, docteur en certains concepts. Pour mode d'intégration, passant Hidair, anthropologue, et Jeanigroupe aux valeurs d'un autre spécialistes, ces étapes de l'idéologie inscrite ont mis en exergue le danger public à une théorie d'un eunes femmes ont initié osychologie sociale. Ces deux de « progrès », s'érige en groupe, qui selon des critères posent la sous-mission aboutir à l'assimilation. l'interculturation Elles d'un -qus ces gration. d'adaptation

en renouvelant leur cultuen phase d'assimilation enfants, quant a eux sont ment que les culture d'accueil. eur culture originelle et la tion, sont dans un proces-Nous oublions d'integration

> problématique de la d'avoir un regard

nation de l'autre, qu'il s'agisse

Sans remettre en cause lui. Ce qui fait de lui un autre. ce qu'il a de plus protond en chant a nos propres valeurs,

dépossédant ainsi l'autre soit à une idéologie s'atta-

de

concept de l'interculturalité

elles ont permis à l'auditoire

elargi sur

est un élément important

socialement, l'assimilation peut

estiment que si communauté de pouvoir.

l'intégration

docteur en psychologie leanine Ho-A-Sim,

ble. I

reniement de ses propres

valeurs culturelles est inévitanefaste, car, pour ce faire, le révéler particulièrement

Isabelle Hidair s'est atta

comme un cadre dans

Jeudi 10 mars 2005

public les phases de transforclichés en génération d'immigrés mation d'un groupe issu de réelles des modes d'intevants fausse les données sans nous soucier de sa 'immigration en isation, remplie de clilescendance. Cette foca-Nous avons tendance a considérer qu'une sur les primo-arriprésentant expliquant quant à elle, intéresser re d'origine ». dience, en quelque sorte, sui

parents, dans leur phase soit la seconde généraoublions que les enfants Nous ne voyons que les nous le mythe de l'interculturalité en même s'il existe une interprecisant que : « Aucune vient dans chacune propre des individus interralité se présentait en réalité tachait à la notion d'intercultu concept d'intégration qui s'at pour demontrer humaine équilibrée. d'accepter la nes spécialistes de occasion pour ces deux jeu action entre les groupes egalement saisi autres ainsi que sa propie par ser le public sur la nécessite Cette communication a phases de leur évolution ». ransformation ne saurai maintien de totale, pour une difference des l'occasion l'identité . Elles ont puisque, sensibili

ont permis à l'assemblée de l'Encre de reconsidérer les données inhérentes au concept de l'interculturalité. tenant qu'au puisque ce cadre integration » de dominant. uniquement des valeurs appar dus vides de leur culture et de seraient enfermés des indivi eur idéologie. Soit une « dé En fait, Jeanine Ho retiendrai groupe quelconque. vant dans une communaute

A-Sim et Isabelle Hidair mon

traient la tendance ancree en

intérêt pour l'autre sur des élé chacun de nous à baser notre

ments internes à des zones de

classification appartenant, soit

un modèle

politico-social

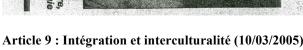
Jeanine Ho-A-Sim a

Françoise Loe-Mie

docteur en Anthropologi Isabelle Hidaire

FRANCE-GUYANE

d'hommes ou d'un primo-arrid'une temme dans une societe



39

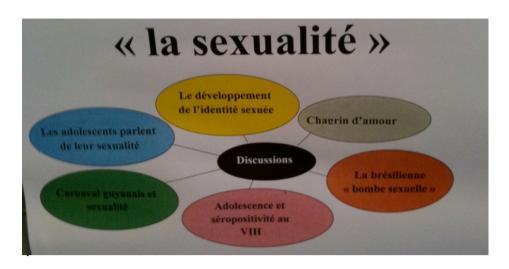


Figure 2 : Affiche de la table ronde sur « LA sexualité » des « bombes sexuelles » brésiliennes

« Étonnante cette affiche d'une table ronde sur la sexualité organisée par l'Association Guyanaise des Psychologues, qui propose une discussion sur "La brésilienne, bombe sexuelle" (sic) et semble ainsi entériner les pires clichés des bistrots de Guyane. Il est assez révoltant de voir ainsi valider un stéréotype grossier qui parcourt la société guyanaise. Si, en métropole, un Brésilien est forcément sambiste, footballeur ou travesti au bois de Boulogne, en Guyane une Brésilienne serait forcément une bimbo écervelée, "bombe sexuelle", donc, sous-entendu toujours plus ou moins femme facile, voire pire. On a malheureusement l'habitude d'entendre ces âneries au bistrot ou devant le chinois du quartier, autour de quelques bières sirotées après (ou pendant) une journée de travail d'ouvrier.

Mais quand les doctes "psychologues" de Guyane se mêlent de diffuser de tels stéréotypes, on se demande de quelle culture, de quel recul et de quelle "psychologie" ils ou elles peuvent se prévaloir. Et cela pose quelques questions:

Pourquoi associer "sexualité" et "Brésilienne"? Et les autres, elles n'en ont pas de sexualité? Pour qui promène son regard sur la gente féminine de Guyane sans idée préconçue, il me semble qu'aucune catégorie ethnique n'a le monopole du court-vêtu, du décolleté ou de la sensualité ostentatoire.

Toutes les Brésiliennes sont donc sommées d'être des "bombes sexuelles", puisque c'est visiblement validé comme intrinsèque chez elles par la faculté de nos très éclairés "psychologues". Marié depuis onze ans à une "Bombe sexuelle", donc, il m'avait pourtant toujours semblé avoir épousé une femme, qui s'est trouvée être d'origine brésilienne. Il faudra que je lui signale cet aspect de sa personnalité qui nous avait

jusque là échappé.

Pourquoi ne pas avoir ajouté d'autres thèmes de discussions d'une aussi grande finesse ? On aurait pu imaginer "La Française castratrice", "La Créole sponsorisée", "l'Amérindienne langoureuse" "la Bushinenge déchaînée", afin de poursuivre dans cette veine rigoureusement scientifique...

Quelle est la valeur scientifique, donc, de tels clichés? Sait-on que nombre de sondages montrent qu'une majorité des Brésiliens n'aiment pas le carnaval et le fuient quand ils le peuvent? Que beaucoup de Brésiliens n'aiment pas le samba? Et que beaucoup de Français n'aiment pas le fromage ou que très peu d'entre eux portent un béret basque?

Quant à l'aspect psychologique, parlons-en. Est-ce que ces "psychologues" imaginent les dégâts d'un tel affichage de stéréotype? Nombre de Brésiliennes de Guyane, ou de Guyanaises d'origine brésilienne souffrent d'être systématiquement rattachées à ces clichés de "beauf à la Cabu". A t-on pensé également que, pour des jeunes filles sans cesse ramenées à cette image, il est difficile de résister à la pression qui les oblige pratiquement à se conformer à ce stéréotype (sinon elles "ne sont pas de vraies brésiliennes"). Quand on pense que cette table ronde se déroulera à l'IUFM et formera donc une escouade de futurs professeurs à ces clichés rances...

Il n'est pas non plus interdit de penser que ce genre d'intitulés en dit long sur l'ignorance et la condescendance envers les autres dont font preuve certains, doctement campés dans leur certitudes, sans doute incapable d'imaginer une seconde que les "Brésiliennes" sont des femmes, et pas nécessairement des "bombes" » (in http://www.brasilyane.com/index.php/manchette/393-0704-bresiliennes-les-psychologues-guyanais-nont-pas-peur-des-caricatures-)5, Gérard Police

⁵ <u>http://www.brasilyane.net/viewtopic.php?t=307</u>

Annexe VII. Procédure d'obtention de VISA

<u>Par le Consulat de Belém : Formulaires de demande de VISA pour les ressortissantes</u> brésiliennes vers la Guyane française (VISA long)

Visto de curta duração Guiana francêsa (de 01 a 90 dias de permanência Lista atualizada em 01/09/09

Atenção! Não compre a passagem antes da obtenção o visto

Não aceitamos dossiês incompletos/ Após analise, documentos suplementares poderão ser solicitados. Guiana francêsa.

Para a pessoa que está solicitando o visto:

- Comparecimento do solicitante no Consulado de Belém
- Formulário preenchido e assinado (retirá-lo no consulado ou no site da nossa Embaixada: brasilia.ambafrance-br.org)
- Carta explicando o motivo da viagem
- 2 fotos (padrão francês), com fundo branco e sem borda. Endereço indicado: Rua Aristides Lobo n°287.
- Carteira de vacinação internacional (origial) (feito em Posto de Saúde e passado na ANVISA do Aeroporto Internacional de Belém)
- Comprovante de residência (recibo de água, luz ou telefone).
- Passaporte válido (no mínimo seis meses) e cópias da primeira e segunda página.
- Identidade (RG)
- Comprovante de renda. Se for estudante, apresentar declaração da escola ou universidade.
- Seguro Viagem ou de vida (internacional) com cobertura de R\$100.000 (válido por 90 dias).
- Estrangeiros residentes no Brasil, devem anexar: Protocolo ou Registro Nacional de Estrangeiros (RNE). Retirada do passaporte, em Brasílai-DF, após convocação.

A pessoa que está lhe acolhendo na França:

- Atestado de acolhimento (Attestation d'accueil) original. Este pode ser substituído por reserva de hotel ou carta convite.
- Documento de identidade da pessoa que fez o Atestado de acolhimento (fotocópia da identidade ou passaporte, se for francês, se for brasileiro, carta de séjour)
- 3 últimos contra-cheques ou extratos bancários da pessoa que fez o Atestado de Acolhimento.

Obs: Se tiver um parente na França além de quem está lhe recebendo, apresentar: fotocópia da identidade ou passaporte, extratos bancários, se for brasileiro, carta de séjour

Para menores incluir: - Registro de nascimento

- Autorização de viagem (reconhecida em Cartório)
- Carteira de identidade (RG)
- Seguro viagem internacional (para maiores de 14 anos).
- Declaração escolar

Obs: Todos os documentos devem ser apresentados em originais e fotocópias (uma de cada). (Valor variável quinzenalmente de acordo com o Euro 60, 00): 10/04/08. Taxa do dia R\$ 140,85

Caso o visto seja negado, não haverá reembolso.

Prazo para entrega após analise dos documentos: 20 e 60 dias.

Horário de funcionamento do Consulado: segunda a sexta de 9:00 às 12:00h

Rua Dos Mundurucus n°3100, sala 2409 – CEP: 66.040-270 Belém (Pará) – Brésil -Tél: (091) 32.24.68.18 Fax: (091) 32.25.41.06 e-mail: consulat.belem@yahoo.fr/ Horário de funcionamento: 09:00 às 12 (segunda à sexta-feira)

Visa court (01-05 jours)

Visto de transito (turismo) (com permanência de 01 a 05 dias em Caiena, Guiana francesa).

Não aceitamos dossiês incompletos e formulários mal preenchidos

Documentos suplementares poderão ser solicitados no decorrer do processo de liberação do visto

Obs: Os que passarem por Martinica, Guadalupe e os que saírem direto das cidades do Brasil, para a França Metropolitana, não necessitarão de vistos, mas deverão apresentar na chegada, no

território francês, os itens de número 1, 4, 6, 7, 8, e comprovante de renda como: cartão de credito internacional, dinheiro em espécie ou cheque de viagem no valor de 29,50 Euros (para os que forem com atestado de acolhimento (Attestation D'accueil)), 54,00 Euros (para os que forem ficar em de hotel).

- 1 Passaporte com validade no mínimo um ano (original)
- 2 Formulário preenchido e assinado (retirá-lo em nosso Consulado ou no site da nossa Embaixada: brasilia.ambafrance-br.org)
 - 3 Identificação: RG ou CNH
 - 4 Carteira de vacinação internacional (fazer em posto de saúde e trocar no posto da ANVISA do Aeroporto Internacional de Belém)
 - 5 Duas fotos 3.5x4.5 (Rua Aristides Lobo n°287) (originais)
 - 6 Passagem ida e volta com validade máxima de três meses (90 dias)
 - 7 Reserva hotel ou atestado de acolhimento original (Attestation D'accueil) feito na Prefeitura, na França. O mesmo pode ser substituído por carta convite oficial.
 - 8 Seguros: vida, saúde ou de viagem (internacional), com cobertura de R\$100.000,00 pelo período total da viagem (visitante)
 - 9 Telefone da pessoa responsável na França
 - 10 Comprovante de renda, do visitante e do acolhedor
 - 11 Comprovante de residência, do visitante e do acolhedor
 - 12 Comprovante de parentesco com o acolhedor (Carta de séjour ou CNI)
 - 13 Carta explicando o motivo da viagem (visitante)
 - 14 Estrangeiros residentes no Brasil devem anexar: Protocolo ou RNE
 - 15 valor do visto 60 euros. Valor não reembolsável caso o visto seja negado.
 - 16 OBS: OS QUE TIVEREM QUE SAIR DA ÁREA DE TRANSITO DO AEROPORTO, TERÃO QUE SOLICITAR VISTOS EM NOSSOS CONSULADOS.

Prazo para entrega: entre 20 e 60 dias

Para menores anexar:

- Registro de nascimento.
- Autorização de viagem (reconhecida em Cartório)
- Carteira de identidade (RG)
- Seguro viagem ou de vida (internacional), maiores de 14 anos.
- Declaração escolar

Obs: Apresentar uma fotocópia de cada documento.

- * Local indicados para a foto:
- Rua Aristides Lobo nº 287 (próximo ao Restaurante Popular)

Rua Dos Mundurucus n°3100, sala 2409 – CEP 66.040-270 : Belém (Pará) – Brésil -Tél: (091)32.24.68.18 Fax: (091) 32.25.41.06 e-mail: consulat.belem@yahoo.fr/ Horário de funcionamento: 09:00 às 12 (segunda à sexta-feira)

Association (CIMADE Guyane)

Observations CIMADE [Extrait du journal de terrain]

Lundi matin, répondre au téléphone, prise de rendez-vous. Les premières questions :

- Avez-vous déjà fait une demande de carte de séjour ?
- Avez-vous déposé un dossier ?
- Avez-vous des parents ici (proches : père/mère, frères/sœurs, concubin/enfants) ?

Si oui, est-ce que vous vivez avec votre conjoint? Est-ce qu'il/elle travaille ici? Vos enfants sont-ils nés ici? S'ils sont présents sur le territoire au jour de la demande, et qu'ils ont 13 ans, ils peuvent faire valoir leurs droits (s'ils y sont depuis plus de 5 ans). Amener les justificatifs (certificats de scolarité).

• Depuis combien de temps êtes-vous en Guyane française ?

En fonction des réponses, il faut prendre un rendez-vous. Prendre les coordonnées de la personne, le nom et le numéro de téléphone. Leur demander d'amener tous les justificatifs permettant de monter un dossier.

Quatre raisons pour avoir une carte de séjour de plein droit :

- Avoir 13 ans, et être depuis plus de 5 ans sur le territoire, sans problèmes judiciaires.
- Être atteint d'une maladie qui ne peut pas se guérir ailleurs (diabète, SIDA, Tripano... problèmes cardiaques, neurologiques). Il faut alors que la demande soit complétée d'une attestation médicale.
- Avoir une mère ou un père français, être conjoint d'une personne française. Conjoint de français signifie de pouvoir prouver d'une vie commune, de retourner dans le pays d'origine et d'aller au consulat sur place, et, d'y faire une demande de visa. Pendant la période de séparation, il faut que les époux prouve de la continuité de leur communication, par mail ou par lettres. Après l'obtention d'un visa, la CIMADE monte

- un dossier et la personne a deux mois pour faire la demande d'une carte de séjour de conjoint de français.
- Avoir des liens familiaux (ce qui est différent du regroupement familial, rendu difficile avec les changements de Hortefeux de 2007).

Pour la plupart des personnes, la carte de séjour est dans un premier temps une carte d'un an, renouvelable jusqu'à sept fois minimum. La carte de 10 ans s'obtient lorsque les personnes justifient (et peuvent justifier) de leur insertion (travail, logement, famille).

La CIMADE se charge de monter des dossiers afin qu'ils puissent passer à la préfecture. Ensuite, une fois que toutes les pièces sont récupérées, les demandeurs récupèrent les originaux (une copie leur est donnée, une autre est conservée à la CIMADE), et envoient le dossier, avec accusé de réception à la Préfecture. Il faut ensuite attendre la réponse, qui peut prendre du temps.

Le dossier du premier rendez-vous se compose comme suit :

Fiche d'entretien		
Dates RV :		
Nom des bénévoles :		
Premier rendez-vous :	oui	o non
Nom:		
Prénoms:		
Date de naissance :		
Lieu de naissance :		
Nationalité :		
Adresse:		
Téléphone personnel :		
Situation de famille :		
Objet du rendez-vous :	o 1 ^{er} titre de	séjour o renouvellement de titre de séjour
o regroupement familial	o Nation	nalité
Décision prise à l'issue du	rendez-vous et	t indiquée à l'étranger :
Le parcours administratif		
Date d'entrée en France :	Réguli	èrement ? m non m oui
Déjà eu un titre de séjour ? (indiqué la date	et pourquoi et ce qui s'est passé ensuite):
A-t-il déjà demandé un titre	de séjour ? si o	ui, quand ?
Relations de l'étranger avec	la police, gend	armerie, justice
Arrestations:	non	oui
Emprisonnement	non	oui
ITF	non	oui
Rétention	non	oui
La famille de l'étranger		

Les parents (père et mère)

Où sont-ils ? (si en France, noter si titre de séjour et la nationalité) :

Frères et sœurs :

Où sont-ils ? (si en France, noter l'âge, si titre de séjour et la nationalité) :

Conjoint/concubin

Où est-il ? (si en France, notamment si titre de séjour et la nationalité) :

Enfants

Où sont-ils ? (si en France, noter date et lieu de naissance, si TIR et nationalité) :

Observations:

A la suite de ce dossier, on prévoit – ou pas – la constitution de dossiers à déposer auprès de la Préfecture de Cayenne, où les documents exigés sont indiqués sur le site http://vosdroits.service-public.fr/F15914.xhtml

La procédure de renouvellement des titres de séjour

Une demande de renouvellement d'une carte de séjour de 10 ans Une attestation de résidence Mme XXX

Ressortissante brésilienne, née le....à

Carte de résident n°

A l'attention de M. le Préfet de Guyane

Bureau de la Nationalité et de l'Immigration

A Kourou le 19 août 2008.

Objet : Demande de renouvellement de ma carte de résident valable 10 ans pour une carte de

résident permanent

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je sollicite votre bienveillance afin d'obtenir le renouvellement de ma carte de résident conformément aux dispositions de l'article L. 314-1 du CESEDA, selon lesquelles « la carte de résident est valable 10 ans. Sous réserve des dispositions des articles L. 314-5 et L. 314-7, elle est renouvelable de plein droit ». Au jour d'aujourd'hui, et conformément aux modifications apportées à la durée de la carte de séjour, je sollicite par la présente lettre une carte de résident permanent.

Entrée en France en 1991, je suis titulaire d'une carte de résident de 10 ans, délivrée par la Préfecture de Guyane le 17 décembre 1998 et valable jusqu'au 16 décembre 2008.

Conformément aux prescriptions de vos services, j'ai tenté de prendre rendez-vous par téléphone le 16 août 2008 auprès de votre permanence téléphonique. Il m'a malheureusement été répondu que la personne responsable de ce service était malade et ne reprendrait pas ses fonctions avant début septembre.

Souhaitant agir en conformité avec la législation française, je tiens à répondre aux prescriptions du CESEDA, et notamment de son article R. 311-2, qui dispose que « si l'étranger séjournait déjà sur le territoire, il présente sa demande dans le courant des 2 derniers mois précédant l'expiration de la carte de séjour dont il est titulaire ».

Mon état de santé nécessite une prise en charge de la sécurité sociale, étant diabétique, souffrant de problèmes sanguins et respiratoires, je dois absolument être en règle le plus rapidement avec ma carte de résident permanent.

Voilà pourquoi ce jour je vous communique par courrier tous les justificatifs nécessaires à ma demande de renouvellement de titre de séjour, soit :

- la photocopie de mon passeport
- 4 photos d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- mon ancien titre de séjour
- une attestation sur l'honneur concernant mes séjours à l'étranger
- une enveloppe blanche à fenêtre timbrée à 0,54€

Si l'instruction de ma demande de renouvellement venait à dépasser les 3 mois de validité supplémentaire de ma carte de résident, comme en dispose l'article L. 311-4 du CESEDA, je vous sollicite d'ores et déjà pour la délivrance d'un récépissé qui autoriserait ma présence en France durant le temps nécessaire à ma demande de renouvellement de ma carte de résident par vos services. Dès lors que mon titre de séjour autorisait une activité professionnelle sur le territoire de la Guyane française, ce récépissé devrait également m'autoriser à suivre la formation ANPE que je dois suivre dès le début du mois de septembre.

Je vous demande également de me fixer un rendez-vous dans vos services dans les plus brefs délais afin que je puisse finaliser ma demande de renouvellement par ma présence dans vos locaux.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma haute considération.

Mme XXX

Mme XXX

A l'attention de M. le Préfet de Guyane

Bureau de la Nationalité et de l'Immigration

Kourou le 19 août 2008.

Objet: Attestation sur l'honneur

Monsieur le Préfet

Je certifie sur l'honneur, et, par la présente lettre, que je n'ai pas quitté le territoire français

pendant ces dix dernières années.

En effet, mon état de santé ne me permet pas de me déplacer en dehors des frontières. Atteinte

d'un diabète je dois me rendre très régulièrement chez le médecin ou à l'hôpital pour des

examens concernant la progression ou la régression de mon taux de sucre dans le sang. De plus,

cela occasionne des disfonctionnements graves – au niveau de mon taux de cholestérol, de ma

circulation sanguine et de mon anxiété de manière générale – m'empêchant de me déplacer loin

de mon domicile.

Merci pour votre attention.

Cordialement,

Mme XX

52

Annexe VIII. Quartiers périphériques, compléments d'informations

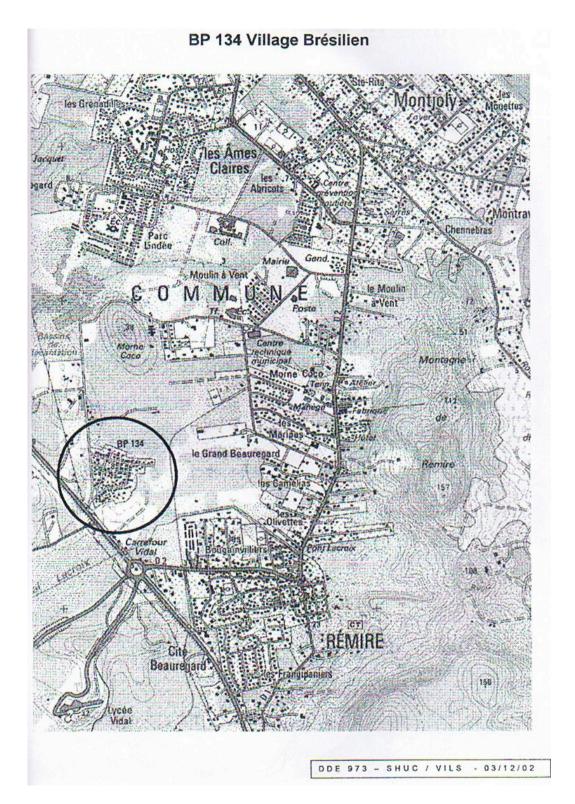


Figure 3 : Localisation de la BP134 (Source : direction départementale de l'équipement, 03/12/02)

POS	Propriétaire foncier	logements	Habitants	Statut occupants	Nationalité	Etat du bâti	Réseaux	Observations
IINA	Département	200	1000	Simple autorisation communale	Brésilienne	Etat général moyen, quelques maisons insalubres cependant	Voirie et assainissement eaux usées inexistants Eau potable et électricité en partie piratées	Etude préopérationnelle lancer
IINAb NC	En majorité privé, 4 parcelles sont propriété de l'Etat	110	350	propriétaire du bâti Foncier revendu par des associations qui ont occupés les lieux	Française	Bon standing	Voirie et assainissement eaux usées inexistants Eau potable et électricité piratées	Habitat en partie en zone aléas forts PPR mouvement de terrains- A traiter en collaboration avec Cayenne
UC	privá	50	200	Locataires ou sans titre	Haitienne	type bidonville	inexistants ou piratés	å éradique <mark>r</mark>
UD - NC	Privė	30	100	occupants sans titre	Brésilienne	type bidonville	inexistants ou piratés	A traiter dans la cadre du Mont Baduel er collaboration avec Cayenne
UD	privė	50	200	Locataires	Haitienne	précaire, densifié	insuffisants	Ils'agit d'une série de piéces insalubres, louées à des étrangers - Phénomène de marchani de sommeil
IIND (Plages) IINA(Mahury)	Département Etat et privé	150	400	propriétaire du bâti Occupation des terrain sans autorisation	Haltienne Brésilienne Sainte Lucienne	très médiocre, habitat diffus, se densifie en petits villages vers le Mahury	inexistants ou piratés	
uc	Privé et Commune	50	200	Locataires	Haitienne	très médiocre,	sous équipés	la commune détruit les logements qui se libèrent
UE	Département	30	120	occupants sans titre	Brésilienne	type bidonville	inexistants ou piratés	A éradiquer Voir périmètre de protection SARA
	IINA NC UC UD - NC UD IIND (Plages) IINA(Mahury) UC	IINA Département IINAb NC En majorité privé, 4 parcelles sont propriété de l'Etat UC privé UD - NC Privé UD privé IIND (Plages) Département Etat et privé UC Privé et Commune	IINA Département 200 IINAb NC En majorité privé, 4 parcelles sont propriété de l'Etat 110 UC privé 50 UD NC Privé 30 UD privé 50 IIND (Plages) Département Etat et privé 150 UC Privé et Commune 50	IINA Département 200 1000 IINAb NC En majorité privé, parcelles sont propriété de l'Etat 110 350 UC privé 50 200 UD - NC Privé 30 100 UD privé 50 200 IIND (Plages) IINA(Mahury) Département Etat et privé 150 400 UC Privé et Commune 50 200	IINA Département 200 1000 Simple autorisation communale IINAb NC En majorité privé, 4 parcelles sont propriété de l'Etat 110 350 propriétaire du bâti Foncier revendu par des associations qui ont occupés les lieux UC privé 50 200 Locataires ou sans titre UD NC Privé 30 100 occupants sans titre UD privé 50 200 Locataires IIND (Plages) Département Etat et privé 150 400 propriétaire du bâti Occupation des terrain sans autorisation UC Privé et Commune 50 200 Locataires	IINA Département 200 1000 Simple autorisation communale Brésilienne En majorité privé, 4 parcelles sont propriété de l'Etat 110 350 propriétaire du bâti Foncier revendu par des associations qui ont occupés les lieux UC privé 50 200 Locataires ou sans titre Haitienne UD NC Privé 30 100 occupants sans titre Brésilienne UD privé 50 200 Locataires Haitienne IIND (Plages) Département Etat et privé 150 400 propriétaire du bâti Occupation des terrain sans autorisation UC Privé et Commune 50 200 Locataires Haitienne Brésilienne Brésilienne Brésilienne Brésilienne Brésilienne Brésilienne Brésilienne Haitienne	IINA Département 200 1000 Simple autorisation communale Brésilienne Etat général moyen, quelques maisons insalubres cependant IINAB NC En majorité privé. 4 parcelles sont propriéte de l'Etat propriéte de l'Etat propriéte de l'Etat propriéte de l'Etat privé 50 200 Locataires ou sans titre Haïtienne type bidonville UD NC Privé 30 100 occupants sans titre Brésilienne type bidonville UD privé 50 200 Locataires Haïtienne précaire, densifié propriétaire du bâti Occupation des terrain sans autorisation Brésilienne Sainte fiffus, se densifié en petits villages vers le Mahuny UC Privé et Commune 50 200 Locataires Haïtienne très médiocre, habitat diffus, se densifie en petits villages vers le Mahuny UC Privé et Commune 50 200 Locataires Haïtienne très médiocre, labitat diffus, se densifie en petits villages vers le Mahuny	IINA Département 200 1000 Simple autorisation communale Brésilienne Etat général moyen, quelques maisons insalubres cependant Eau potable et électricité en partie piratées IINAB NC En majorité privé. 4 parcelles sont propriétaire du bâti Foncier revendu par des associations qui ont occupés les lieux UC privé 50 200 Locataires ou sans titre Haitienne type bidonville inexistants ou piratés UD NC Privé 30 100 occupants sans titre Brésilienne type bidonville inexistants ou piratés UD privé 50 200 Locataires Haitienne précaire, densifié insuffisants UD Privé 50 200 Locataires Haitienne précaire, densifié insuffisants IIND (Plages) Département Etat et privé 150 400 Occupation des terrain sans autorisation Privé et Commune 50 200 Locataires Haitienne très médiocre, sous équipés

Figure 4 : Sites insalubres de Rémire-Montjoly. (Source : direction départementale de l'équipement, 03/12/02)

BP 134

Caractéristiques générales

En 1988, la Commune de Rémire-Montjoly autorise l'installation à proximité de la RN3, à titre précaire et révocable, de quelques familles provenant de la route de Plages.

On comptait en 1990, 86 logements pour 400 habitants (étude ARUAG).

Aujourd'hui, sur ce site dénommé « BP 134 », vivent environ 200 familles, soit environ 1000 personnes.

Les habitants de la "BP 134" sont en majorité d'origine brésilienne, avec une minorité de familles haïtiennes ou guyanaises.

Certaines familles comptent plus de 10 personnes sous un même toit.

Les hommes occupent souvent des emplois de manoeuvre dans les chantiers du bâtiment. Les familles vivent beaucoup de travail au noir, de petits boulots ("Jobs"). Beaucoup sont allocataires du RMI.

Il existe une association des jeunes ouvriers brésiliens "AJOB" très dynamique qui assure depuis des années la gestion du village.

Etat des lieux

Le foncier

Le site appelé aussi "Village Brésilien", est situé sur le territoire de la commune de Rémire-Montjoly sur les parcelles cadastrées AS:146, 148,153,154,159 qui sont la propriété du Département de la Guyane.

Ce site est classé en zone NA du POS de la commune depuis février 2000.

La commune a fait une demande de rétrocession du terrain d'assiette.

Une parcellisation avait été instaurée à l'origine par la municipalité, qui accordait aux bénéficiaires des autorisations d'occupation à titre provisoire. Aujourd'hui, les consignes (alignements - implantation etc...) ne sont plus respectés, et à l'intérieur des parcelles, les constructions se sont densifiées.

L'habitat

L'habitat est assez hétérogène, tant par sa structure que par son état général. Ce sont des habitations individuelles en rez-de-chaussée dans un état général assez médiocre, construites sans permis, et pour certaines sur autorisation et selon les consignes de la municipalité :avec le soubassement en dur, les murs en parpaing et en bois et toitures en tôles. On trouve cependant bon nombre de maisons insalubres, faites de matériaux de récupération, et situées parfois en zone inondable.

Les réseaux

L'alimentation électrique est insuffisante, parfois défectueuse. Certaines habitations n'ont pas l'eau potable et sont alimentées par des puits, malgré la proximité de l'ancienne décharge publique.

Les réseaux d'eaux usées et pluviales sont inexistants. Les évacuations se font directement par des rigoles à ciel ouvert.

La voirie est constituée de pistes en latérite en très mauvais état, et rend très difficile l'accès des véhicules de secours. En période de pluie, certaines zones deviennent inaccessibles.

Figure 5 : Caractéristiques de la BP134 (Source : direction départementale de l'équipement, 03/12/02)

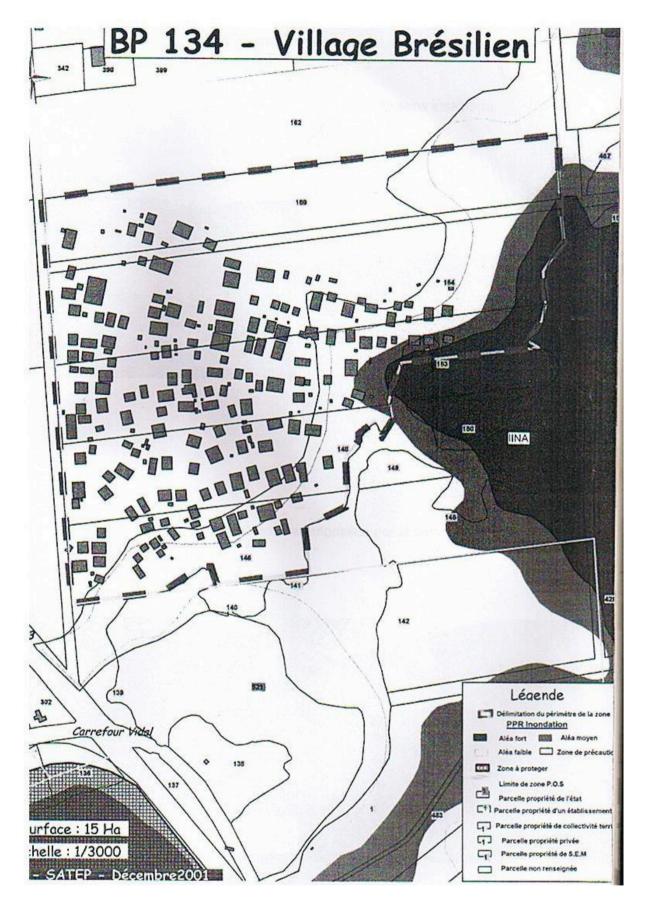


Figure 6 : Premier relevé topographique de la BP134.

 $(Source: direction\ départementale\ de\ l'équipement,\ 03/12/02)$

Un nom pour la BP-134



Carte 1 et photographie 5 : localisation de la BP134, et réhabilitation du quartier « résidentiel » (Source : géoportail)

A partir des données du documentaire : Un nom pour la BP-134 ! de <u>Jean-François Comminges</u> 2005 - France - 52 minutes - DV Cam

Résumé mis en ligne :

Dans la commune de Rémire-Montjoly, près de Cayenne en Guyane française, il existe un quartier sans nom. À l'origine, un terrain vague en périphérie, prêté par la mairie au milieu des années 80 pour une poignée d'immigrants venus du Brésil. Aujourd'hui encore, une "zone d'habitation provisoire", où les habitants vivent à titre précaire et révocable. Dans ce quartier dit "la BP 134",

aucune infrastructure publique n'a encore été mise en place. La distribution du courrier n'est pas assurée. Le ramassage des ordures ne se fait pas. L'électricité n'arrive pas d'elle-même dans les maisons. L'eau s'évacue où elle peut et quand elle peut sur des sentiers non recouverts, en terre de latérite. Inondé en saison des pluies, envahi de poussière rouge en saison sèche, le quartier subit chaque année la brutalité du climat tropical. De nouvelles poches d'insalubrité émergent continuellement, rendant le quotidien des habitants d'autant plus difficile que continuent d'y affluer de nouvelles familles arrivantes, d'origine brésilienne, haïtienne et depuis peu guyanaise. Pourtant, et malgré le boom démographique considérable que le quartier a subi - 86 familles (soit 400 personnes) en 1990, pour près de 200 familles (soit 1 200 personnes) qui y résident actuellement -, la mort programmée par favela n'a pas (encore) eu lieu sur ce quartier au nom de "Boîte postale". Et l'îlot inculte a même pris des allures de village autonome!

Historique et localisation

BP134, Boîte postale à laquelle est ajoutée un point de comptage kilométrique. Historiquement, la BP est née de l'arrivée de quatre familles, résidant au Mahury (pointe de l'Île de Cayenne), délogées par la montée des eaux et les inondations successives. On leur attribue des parcelles sur lesquelles ils vont bâtir des maisons en bois, puis, progressivement en béton. Ils se trouvent à côté du Mont Cabassou et de la décharge municipale. Un titre précaire et irrévocable est alors donné à ces familles, puis aux autres habitants, qu'ils/elles soient Brésiliennes, Guyanaises ou Haïtiennes. Le site est reconnu aujourd'hui (en 2004) alors que les personnes y sont depuis 18 ans, c'est-à-dire depuis 1986. La problématique de la réhabilitation est donc celle qui sous-tend le documentaire de Comminges.

Entretiens et interaction avec la municipalité

Les premiers entretiens présentent les « figures » de la BP 134 : José Gomes, Mario Ferreira ainsi que sa femme et Andrade da Silva. José est le principal interlocuteur, il a un *habitus politique*, son père étant déjà dans ce milieu au Brésil. Mario est l'un des premiers a avoir construit une maison en dur, petit à petit explique-t-il, d'abord des maisons en bois, complétées de n'importe quels matériaux utilisables qu'ils allaient alors voler (jusqu'à ce qu'ils puissent faire autrement, le payer). Ce dernier est le premiers a avoir coulé le béton pour sa maison.

Dans un premier temps, il y a lieu de faire une étude sur la réhabilitation. Quels sont les intérêts de l'Etat/gouvernement/Mairie, pour ceux de la commune de Rémire-Montjoly à faire cela maintenant? Est-ce qu'ils reçoivent des financements particuliers, notamment de l'Europe? Des enveloppes à dépenser pour en avoir de nouvelles? Avoir un contrôle de la situation. A ce point,

l'un des représentants se permet une remarque sur « les gens que vous n'avez pas invité à manger », « le fait qu'il faille un recensement de la population exacte ».

Situation sanitaire : pas de benne à ordures (peux aussi compléter mes données de questionnaires, maintenant que je sais comment les mettre à plat). Le représentant demande : où la mettre, à l'entrée de la cité ? Mais elle sera sur le terrain de quelqu'un... cela va poser des problèmes de vols... et puis, les personnes qui déchargent illégalement leurs ordures avec des brouettes, c'est illégal aussi. Il faut résoudre ce problème. Pas de tout-à-l'égout, pas de boîtes aux lettres (elles ont été installées en 2006), les enfants redistribuent le courrier (et Irenda, une des femmes interrogées). Le Conseillé Municipal fait un commentaire intéressant sur l'intégration, que je reprends :

« L'intégration, c'est pas qu'on mette de l'eau, de l'électricité, de l'éclairage, du tout-à-l'égout, ..., c'est pas ça qui va faciliter l'intégration. L'intégration c'est l'adhésion à un processus de vie sociale tel qu'il existe actuellement sur le territoire communal et sur le territoire national. Donc le principe que nous proposons c'est celui-là (...). On va vous donner un titre d'occupation qui soit de la location ou un titre de propriété. Que ces choses là, ça va simplement faire que des gens qui habitent-là soient un citoyen. Un citoyen, c'est celui qui a un comportement citoyen ».

Réactions du côté des habitants : les gens pensent que le Maire ne les respecte pas, ils précisent que les brésiliens sont venus construire la Guyane française et la Mairie nous parle d'intégration, c'est ça l'intégration ? Nos enfants sont nés en Guyane, ils sont guyanaises, c'est ça l'intégration (José Gomes). Le représentant de la DDE, Jean Baptiste Adolphe, suivi du Développement Urbain et Social (DUS), Monsieur Aimable, de la structure où Monsieur Gomes se rend. La DSL parle d'une convention en attente, qu'il faut d'abord réaliser une enquête sociométrique et sanitaire : quel est le coût d'une réhabilitation. Il faut trouver au mieux les moyens pour améliorer les conditions de vie locale. L'étude plus la convention vont permettre, sur le plus long terme, de résorber l'habitat insalubre, y inclus un aménagement par rapport au « tissu local ». Il faut réhabiliter en « gardant l'âme de la cité », la qualité urbanistique (c'est pas la peine de tout raser...), et, les qualités multiculturelles, précise l'adjoint au Maire. Karam, du conseil régional, fait référence à la Municipalité et à l'importance des liens entretenus avec les Associations (celle de José Gomes, la DAAC, celle de Mario avec les jeunes et la musique).

Boîte Postale 134.

C'est l'un des plus grands villages brésiliens que compte l'île de Cayenne, avec ceux de la route des Plages et du rond-point Leblond. A l'occasion de l'arrivée du nouveau consul, radioscopie d'un quartier singulier, de cinq cents habitants, avec son propre mode de vie.



P 134, un nom de boîte postale pour tout un quartier également appelé Cabassou, un peu avant le rond-point Vidal sur la RN 3 en direction de Dégrad des Cannes. Car le quartier n'existe pas officiellement. P 134, un nom de

« Le village n'est pas cadastré, pas déclaré», explique Guimarães Val-mir, quarante-sept ans, trésorier de l'association du sorier de l'association du village qui vit ici depuis 17 ans... Résultat, pour la Poste, le quartier n'existe pas. Pas de facteur. Il n'existe qu'une seule boîte aux lettres pour tout le village. Le courrier est récupéré et trié régulièrement pour quelles circ ment pour quelque cinq cents habitants.

cents habitants.

Ce lundi matin, 11 heures, deux jeunes femmes s'attellent justement à la tâche devant la boutique du village. C'est là que les lettres sont gardées à disposition des habitants.

Avant, pour quelques sous, une autre personne distribuait les lattres direc-

distribuait les lettres direc-

distributar les lettres direc-tement dans les maisons. Mais maintenant, c'est fini. « Le facteur ne vient pas ici », confirme Sheila, installée au village depuis un an et demi. « Le courrier n'est plus distri-bué, il reste au maga-sin.»

Une vie propre
Un peu en dehors de tout, le quartier mène vaille que vaille sa propre vie. Les habitants se rassemblent régulièrement, pour

des fêtes comme le Cirio

des fêtes comme le Cirio de Nazaré, prévue ce dimanche (lire notre édition de samedi dernier). Placardée sur la façade de la boutique de João Quaresma (ancien président de l'association du village, cinquante-huit ans), une invitation au Gospel du 13 décembre à l'édlise. En porturais l'in-

Gospel du 13 décembre à l'église. En portugais, l'invité est convié à apporter
«un kilo de denrées
non périssables » pour
payer son entrée. La vie
s'organise à la brésilienne.
« Le consul est venu il
y a quelques jours,
pour se présenter,
raconte João. Il nous a
dit qu'il était là pour
nous aider, notamment
à faire les papiers.
Mais les difficultés du
village ne sont pas de village ne sont pas de son ressort. »

ni de pompiers Pourtant, les besoins, il y

Pourtant, les besoins, il y a une dame qui a demandé l'eau il y a cinq mois et n'a toujours rien. Et puis, il y a la sécurité, les nouveaux clandestins qui viennent », énumère Sheila. D'autres parlent « d'attaques et de vois », le soir à partir de 21 heures.

es. Zilda Dos Santos, elle, egrette que **« les** Zilda Dos Santos, elle, regrette que « les enfants se salissent lorsqu'ils marchent dans la boue pour aller à l'école. » Zilda est une vieille habitante de B. P. 134, elle a connu l'époque

depuis quinze ans, et je ne peux rien construire dans ma maison, il faut demander l'autorisation au maire qui refuse. »

du début, « sans eau, sans électricité, sans électricité, sans téléphone. Maintenant, on arrive à avoir tout cela » Ses enfants sont grands maintenant, ils ne vont plus à l'école du parc Lindor mais au collège Auguste-Dédé.

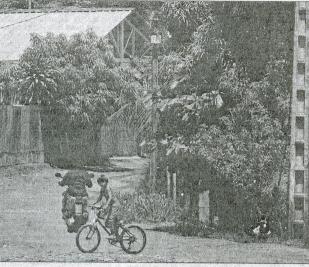
Plus grave, pas de route goudronnée signifie pas de pompiers. « Ils ne veulent pas venir, c'est en trop mauvais état », renchérit Arrivalda Dos Santos Cortes, depuis quinze ans dans le village. « Même s'il se passe quelque chose de très grave, c'est difficile de les faire venir. » « Tout ce qui a été fait jusque-là, la route, c'est nus qui avons

" rout ce qui a ete fait jusque-là, la route, c'est nous qui avons tout payé », poursuit Arri-valda. Alors ? Va-t-on gou-dronner ? « La dernière fois que nous avons demandé à la mairie, on nous a dit qu'elle cherchait les entrepri-ses », conclut Giumarães Valmir.

En attendant la route goudronnée, le petit quar-tier poursuit son bonhom-me de chemin, cahin-caha.

Magali Filou **Photos Jody**







« Une migration de travail»

mpossible d'obtenir le Impossible d'obtenir le nombre de cartes de séjour délivrées à des personnes de nationalité présilienne en 2002. Ni auprès de la préfecture, où on précise qu'il n'est pas fait de statistiques par nationalité, ni à l'Omi, Office des migrations internationales chargé des tionales chargé des contrôles médicaux avant

contrôles médicaux avant délivrance d'un titre de séjour.

Le consulat avance le nombre de 10 000 immigrants, mais d'autres parlent de 20 000, si on ajoute à ce chiffre les nombreux villages de garimperos (chercheurs d'or) qui comptent chacun plusieurs centaines d'habi-

tants (notamment à Saint-

Elie).
Ce qui est certain, c'est que les Brésiliens étaient la troisième immigration au que les Diesines etaliente la troisième immigration au recensement de 1999, selon l'Insee, Institut national statistiques et études économiques. 7 170 immigrants officiels à l'époque, après 17 600 Surinamais arrivés essentiellement lors de la guerre civile au Surinam, et 14 150 Haitens, diaspora d'un pays meurtri, plus ancienne, qui date de 1975-1985.
Pour le Brésil, on ne repère pas de pic, ni de date précise d'immigration. « Les Brésiliens sont présents depuis assez longtemps sur le territoire

guyanais. Il s'agit surtout d'une migration de tra-vail », expliquait l'Insee en 2002 lors d'une étude sur

2002 lors d'une étude sur le sujet.
Le chiffre de 7170 peut paraître assez étonnant, mais selon l'Insee, il peut s'expliquer par l'arrivée ancienne de la communauté brésilienne. « Beaucoup de Brésiliennes et de Brésiliens se sont mariés avec des résidents de actionali. des résidents de nationali-té française. Leur enfant est donc français, et non recensé parmi les étran-

gers. »

Ils étaient au total
46 500 hommes et femmes de nationalité étrangère recensés en 1999
sur le territoire guyanais.

FRANCE-GUYANE



Zilda Dos Santos regrette que la route ne soit pas goudronnée. « Les enfants se salissent ».

Traque aux clandestins dans le quartier BP-134

Une soixantaine de gendarmes, policiers et douaniers ont encerclé, hier matin, le bidonville de Rémire-Montjoly, à la recherche de clandestins.

« pipiri chantant », Ales forces de l'ordre ont bloqué tous les accès du quartier. « Un lieu où les étrangers en situation irrégulière ainsi que des délinquants viennent se réfugier », comme le définit le colonel Bergot, commandant de la gendarmerie en Guyane. Ses hommes, vingt-cinq au total, ont travaillé en collaboration avec une dizaine de douaniers (habilités à fouiller les véhicules), autant d'agents de la forces de l'ordre cules), autant d'agents de la Paf (Police aux frontières) ainsi qu'une quinzaine de policiers de la sécurité publique « Nous sommes publique. « Nous sommes dans le cadre d'une réquisition du procureur pour procéder à des contrôles d'identité, explique le colonel Bergot. Mais nous ne sommes pas en enquête judiciaire. Nous n'avons pas d'indices particuliers sur telle ou telle personne. » Cependant, en croisant

les identités contrôlées avec les fichiers centraux, les forces de l'ordre espéraient bien retrouver certains individus faisant l'objet d'un avis de recherche. À défaut, ils ont rassuré les habitants en règle du quartier. « Ça fait un peu bizarre de se faire contrôler comme ça, tôt le matin, explique Christophe. Mais c'est bien. Ici, il y a des fugitifs de Macapá qui viennent se planquer. Le soir, ils rentrent dans nos les identités contrôlées avec ils rentrent dans nos

ils rentrent dans nos maisons pour nous voler!».

« Ils devraient rentrer dans les maisons, au fond du village. C'est là que se cachent les clandestins », assure Jessica. Mais les gendarmes, comme les noticiers ne dispresient les policiers, ne disposaient pas d'un tel ordre, ce jour-là. Ils ont dû se contenter de contrôles de papiers sur les pas de portes.

Durant la matinée, treize étrangers en situation irrégu-lière ont été interpellés. Mais



Treize habitants n'ont pas pu présenter de titre de séjour en règle. Ils ont été confiés à la Police aux frontières (Paf),

il s'agit probablement d'une faible part de la population clandestine du BP-134. Une

habitante du quartier s'est amusée de voir les volets s'ouvrir lentement après le

départ des forces de l'ordre.

Alors que l'objectif des
reconduites à la frontière a
été porté à 7 500 en 2006,
chacun des services des forces de l'ordre s'est vu assices de l'ordre s'est vu assi-gner un résultat à atteindre. On ne sait pas encore qui bénéficiera des résultats de l'opération conjointe. Un détail, selon le colonel Bergot : « L'essentiel, c'est que nous atteignons l'objectif tous

D.V.

Les gendarmes ont multiplié les contrôles sur la voie publique, mais n'étaient pas autorisés à visiter les domiciles.



Seuls les douaniers ont pu fouiller les véhicules entrant ou sortant du quartier.

Jeudi 18 mai 2006

Articles 11&12 : Le traitement médiatique de la BP134 Source France Guyane, (06/10/2003) ; (18/06/2006)

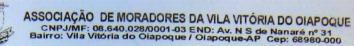
Relevé topographique de Vila Vitória

VILA VITORIA DO OIPOQUE

VILA VITORIA DO OIPOQUE – Nome constituído as margens do Rio Oiapoque em frente à cidade de SAINT GEORGE, localizada na fronteira do BRASIL com a GUYANA FRANCESA nas divisas do RIO OIAPOQUE, que banha as margens do ESTADO do AMAPÁ com a GUYANA FRANCESA, a colonização iniciou devido à crescente invasão de brasileiros que se aventura por melhores condições de vida, que até então, o outro lado da fronteira oferece. Todavia existem aqueles que por ventura não conseguem alcançar seus objetivo e são obrigados a deixar o País como clandestinos, e sem ter como retornar ao seu ESTADO de origem. Um pequeno grupo de pessoas se reuniu às margens do RIO OIAPOQUE – AP e começaram a desbravar no dia 03 de Janeiro de 2005.

Após alguns dias de conflito com o proprietário das terras, entraram em comum acordo, onde o Senhor JOSÉ BONIFACIO (Zé Branco) fez a doação das terras para os ocupantes que atualmente são os moradores do novo Vilarejo, localizado em frente à cidade de SAINT GEORGE entrada da GUYANA FRANCESA para os brasileiros que vivem no Município de Oiapoque-AP.

No dia 03 de Novembro de 2006 foi constituída a ASSOCIAÇÃO DE MORADORES DA COMUNIDADE VILA VITÓRIA DO OIAPOQUE (AMCVVO), protocolado no CARTÓRIO DE REGISTRO CIVIL DAS PESSOAS JURIDICAS, registrado no livro 004-A, no termo nº 152. Documentos apresentados e arquivados nos termos do Art. 120 e 121 da lei 6.015/73. Foi somente pelo surgimento da Associação de Moradores que o pequeno vilarejo teve as suas reivindicações aceitas. No começo tivemos a abertura das ruas e avenidas que foram Mapeadas por uma empresa particular de topografia que elaborou o LEVANTAMENTO TOPOGRÁFICO PLANIMÉTRICO E SEMI-CADASTRAL JOSÉ BONIFACIO (Sr. BRANCO), referente a PLANTA URBANISTICA, SEÇÕES DE VIAS e



ÁREAS INSTITUCIONAIS com uma ÁREA m² de 312.378,50 prevista para 584 LOTES PADRÕES medindo 10x30 metros.

O Prefeito Municipal de Oiapoque no uso de suas atribuições e de acordo com o disposto no Art. 71, inciso III da lei Orgânica Municipal aprovou a LEI nº 283/2007 de 04 de Junho de 2007. Ficaram assim denominadas as RUAS e AVENIDAS da VILA VITÓRIA DO OIAPOQUE remanescente do loteamento que faz parte da sede do Município de Oiapoque.

O governador do Estado do Amapá no uso de suas atribuições através de reivindicação feita no dia 13 Julho de 2006, pelo presidente da Associação de Moradores para a implantação da rede de energia elétrica que teve inicio no dia 08/10/2006.

Atualmente a comunidade conta com um serviço público precário sem infraestrutura e saneamento básico, contam apenas com uma pequena estrada que dá acesso restrito a comunidade, uma escolhinha com duas salas de aula, um micro ônibus que faz o transporte coletivo para melhorar a qualidade de vida de 250 famílias, que hoje precisam de uma estrutura maior para EDUCAÇÃO, SAÚDE E SEGURANÇA PÚBLICA.

Todas as ações realizadas têm um único objetivo que é desenvolver a comunidade da VILA VITÓRIA DO OIAPOQUE para que todos possam viver em igualdade, com Justiça Social e que todo cidadão brasileiro possa exercer a sua soberania.

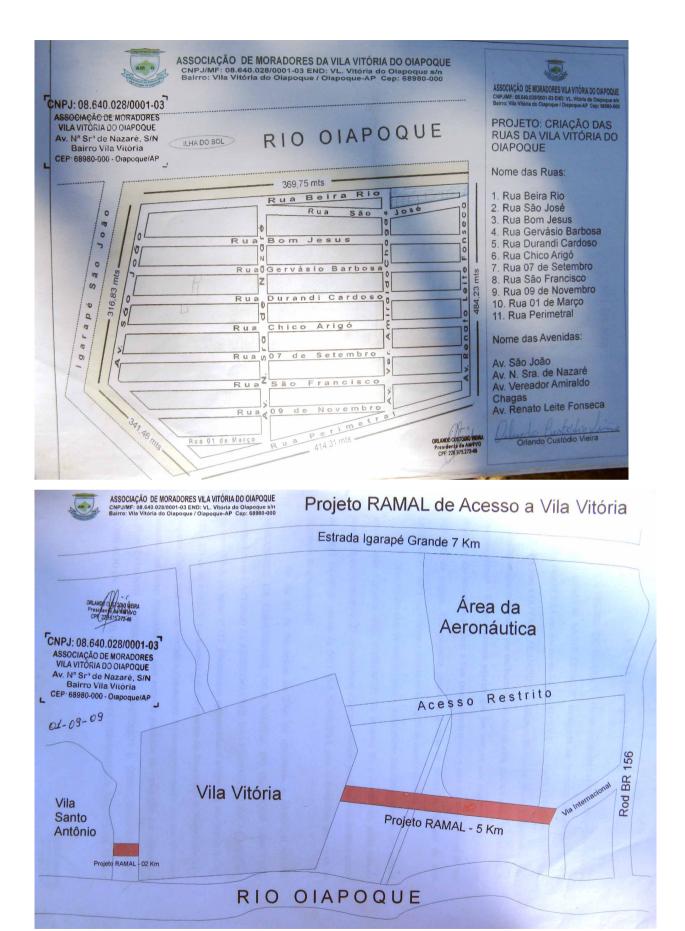
Oiapoque-AP, 11 de Fevereiro de 2008

Atenciosamente,

CNPJ: 08.640.028/0001-03
ASSOCIAÇÃO DE MORADORES
VILA VITÓRIA DO OIAPOQUE
AV. Nº Srº de Nazaré, S/N
Bairro Vila Vitória
CEP: 68980-000 - Olapoque/AP

Orlando Custódio Vieira

Presidente da Associação



Cartes 2 & 3: Relevés topographiques de Vila Vitória

Table des illustrations

Figure 1 : Plaquette de présentation des activités de la DAAC Agir (2008)									
Figure 2 : Affiche de la table ronde sur « LA sexualité » des « bombes sexuelles » brésiliennes	41								
Figure 3 : Localisation de la BP134,	53								
Figure 4 : Sites insalubres de Rémire-Montjoly Source Direction Départementale de l'Equipement, 03/1	12/0254								
Figure 5 : Caractéristiques de la BP134, Source Direction Départementale de l'Equipement, 03/12/02									
Figure 6 : Premier relevé topographique de la BP134. Source Direction Départementale de l'Eq	uipement,								
03/12/02	56								
Photographie 1 : Véhicule de la DAAC, à partir duquel les actions sont rendues visibles	20								
Photographies 2 & 3 : Quête du corps de Nerize Dias de Oliveira, 36 ans sur le fleuve de la Mana									
Carte 1 & Photographie 4 : localisation de la BP134, et réhabilitation du quartier « résidentiel »									
géoportail									
Article 1 : Opération REBRACA	31								
Article 2 : Renforcements policiers aux frontières (16/02/2006)									
Article 3: Augmentation du flux migratoire (12/10/2007)									
Article 4 : Suspicions supplémentaires vis-à-vis des demandeurs : par regroupement familiaux, pour le									
et les mariages « blancs ».(21/09/2006)									
et les marrages « brancs ».(21/09/2000)	/08/2007) ;								
Articles 5 & 6 « Le pont n'est pas une passoire », alors « les clandestins doivent être reconduits » (16/	35								
(06/09/2007)	2-								
(06/09/2007)									
• • •	38								